

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

=====



République de Côte d'Ivoire

GUIDE DU PARTICIPANT IVOIRIEN

COP 30

30^{ème} Conférence des Parties de la Convention Cadre des
Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

10 au 21 Novembre 2025

Belém, Brésil

- version septembre 2025 -

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	PARTICIPATION DE LA COTE D'IVOIRE AUX COP (Bilans COP21, COP22, COP23, COP24, COP25, COP26, COP27, COP28 et COP29).....	4
2.1.	COP21 : 30 nov. - 12 déc. 2015 (Paris – France)	4
2.2.	COP22 : 07 nov. – 18 nov. 2016 (Marrakech – Maroc).....	9
2.3.	COP23 : 06 nov – 17 nov. 2017 (Bonn – Allemagne).....	14
2.4.	COP24 : 02 – 15 déc. 2018 (Katowice – Pologne)	20
2.5.	COP25 : 02 – 13 déc. 2019 (Madrid – Espagne)	28
2.6.	COP26 : 31 oct. – 12 nov. 2021 (Glasgow – Ecosse).....	38
2.7.	COP27 : 07 – 18 nov. 2022 (Sharm El-Sheikh – Egypte)	41
2.8.	COP28 : 30 nov. – 12 décembre 2023 (Dubai – Emirats Arabes Unis)	45
2.9.	COP29 : 11 – 22 nov. 2024 (Bakou – Azerbaïdjan)	49
3.	OPPORTUNITES ET ENJEUX DE LA COP30.....	55
3.1.	Opportunités de la COP30	55
3.2.	Enjeux de la COP30	56
4.	ATTENTES DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA COP30	58
4.1.	Mobilisation des ressources financières	58
4.2.	Partage d'expériences et coopération Sud-Sud et Nord-Sud	58
4.3.	Renforcement du développement et du transfert de technologies	58
5.	PRESENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA COP30	58
6.	INFORMATIONS PRATIQUES POUR BELEM	59
6.1.	Accréditation des participants ivoiriens	59
6.2.	Fuseau horaire	60
6.3.	Monnaie	60
6.4.	Vaccin.....	60
6.5.	Climat	60
6.6.	Visa	60
6.7.	Transport	61
6.8.	Site de la COP30	61
6.9.	Logements	62

1. INTRODUCTION

Dix ans après la 21^{ème} conférence sur le climat à Paris, qui a vu naître l'accord historique, universel et contraignant visant à limiter le réchauffement climatique en deçà de 2° C voir 1,5° C à l'horizon 2100, et dont l'opérationnalisation a été obtenue lors de la COP26 (Glasgow, Ecosse), la Côte d'Ivoire se prépare à prendre part à la 30^{ème} conférence des parties (COP30) des Nations Unies sur le climat qui aura lieu du 10 au 21 novembre 2025 à Belém, au Brésil.

La revue des études scientifiques sur les changements climatiques au cours de ces 25 dernières années réalisées par le Groupe Intergouvernemental des Experts en Climat (GIEC), confirme que la planète vit un réchauffement climatique sans précédent. En effet, l'équilibre de notre planète est perturbé, bouleversant ainsi les mécanismes naturels qui régulent le système Terre et menaçant par là même occasion tous les écosystèmes et les espèces vivantes.

Bien que le continent africain contribue très peu au réchauffement global (~4% des émissions de gaz à effet de serre mondiales), la région souffre déjà durement de ses impacts. L'Afrique souffre le plus des effets des changements climatiques du fait de sa vulnérabilité élevée et notre pays, la Côte d'Ivoire, n'est pas épargné. L'augmentation de la température moyenne à la surface de la planète pourrait atteindre 4,8° C à l'horizon 2100 si rien n'est fait. Selon les prévisions, plus de 180 millions de personnes en Afrique sub-saharienne pourraient mourir à cause du changement climatique d'ici à la fin du siècle. En vertu du principe de la responsabilité commune mais différenciée de la Convention, la Côte d'Ivoire a décidé de mobiliser tous les moyens nécessaires pour assurer sa transition énergétique, développer de façon durable son agriculture et intégrer ses déchets dans une économie circulaire. Ainsi, pour assurer sa transition énergétique, la Côte d'Ivoire a déjà entamé le développement des énergies renouvelables à travers la construction de plusieurs mini-réseaux solaires, l'amélioration continue du cadre d'investissement dans le secteur des énergies renouvelables et le développement de projets d'énergies à partir de la biomasse agricole. De plus, pour développer de façon durable son agriculture, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une logique d'agriculture zéro déforestation, permettant de réduire la déforestation, de promouvoir les pratiques durables et intégrées, et de mettre en cohérence la planification et l'aménagement de l'espace rural pour développer l'agriculture. Enfin, afin d'assurer une gestion efficace de ses déchets, la Côte d'Ivoire a décidé de les intégrer dans une économie circulaire à travers la promotion du concept d'éco-conception des produits, la récupération, l'utilisation et le recyclage des déchets (agricoles, forestiers et ménagers), et la valorisation des eaux usées.

Aujourd'hui, nous avons besoin, plus que jamais de conjuguer nos efforts afin d'aboutir à un renforcement de nos capacités, à la mise à disposition effective des ressources financières promises et à un réel développement et un transfert effectif des technologies climatiques. Cela ne peut se faire sans l'implication et la volonté de tous et de chacun.

Aussi, notre pays ne doit donc pas rester en marge des efforts qui sont faits au niveau international afin d'apporter des solutions durables à ces problèmes. A ce titre, cette 30^{ème} conférence mondiale va permettre à notre pays de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre concrète de nos nouvelles Contributions Déterminées au niveau National (CDN3.0) dont la soumission au secrétariat de la CCNUCC aura lieu en octobre 2025.

Ce document fait le bilan de l'action climatique en Côte d'Ivoire en présentant également les opportunités, les enjeux et les attentes de la Côte d'Ivoire à cette COP30. Enfin, les informations pratiques pour cette COP30 sont mentionnées.

2. PARTICIPATION DE LA COTE D'IVOIRE AUX COP (Bilans COP21, COP22, COP23, COP24, COP25, COP26, COP27, COP28 et COP29).

Les bilans de nos participations aux différentes COP sont issus des Communications en Conseil des Ministres (CCM) qui sont faits dès le retour des COP.

2.1. COP21 : 30 nov. - 12 déc. 2015 (Paris – France)

Son enjeu était d'aboutir à l'adoption d'un premier **accord universel et contraignant** sur le climat qui prendra la suite du Protocole de Kyoto, à partir de 2020, afin de maintenir l'augmentation de la température globale en deçà de 2°C. Pour ce faire, chaque pays a publié ses Contributions Prévue Déterminées au niveau National (CPDN, INDC en anglais) présentant ses efforts nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En tant que Pays partie à la Convention, la Côte d'Ivoire a participé activement à la CoP21 de Paris 2015 avec une délégation constituée de participants issues de la plupart des secteurs d'activités, composées comme suit :

- les institutions représentées par la Présidence, la Primature, l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique et Sociale ;
- les Ministères Techniques avec en tête de file le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère des Eaux et Forêts, le Ministère des Transports et le Ministère du Pétrole et de l'Energie ;
- Les Collectivités Territoriales avec le CCT/UEMOA, l'ARDCI, le District d'Abidjan, plusieurs Conseils Régionaux et l'UVICOCI ;
- Le Secteur Privé
- La Société Civile

Avant le démarrage officiel de la COP21, des activités sur l'accord de texte se sont déroulées au Bourget, du 23 au 29 novembre 2015 et le Point Focal National de la CCNUCC accompagné de nos négociateurs ont participé aux séances de travail du Groupe Africain visant à s'accorder sur les modalités d'organisation et les procédures à suivre pour une participation efficace aux négociations.

La cérémonie d'ouverture de la COP21 a été marquée par une intervention du Président de la République de Côte d'Ivoire qui a exposé les positions de la Côte d'Ivoire et a par la suite visité le stand de la Côte d'Ivoire aménagé sur le site du Bourget.

Durant les douze (12) jours qui ont suivi, la délégation ivoirienne, conduite par le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable a mené différentes activités.

Au titre des Rencontres Bilatérales, le Ministre chargé de l'Environnement a rencontré la **Présidente du Fonds Vert Climat**, l'**Ambassadeur Climat pour l'Afrique**, la **délégation américaine** et le **Ministre d'Etat Gabonais, facilitateur du Groupe Africain sur la thématique Finance**.

Par ailleurs, dans le cadre des rencontres relatives au mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), la Délégation ivoirienne a eu des séances de travail avec la Norvège et le Costa Rica.

Un accord a également été signé entre le Gouvernement ivoirien et le Centre et Réseau de Technologie Climatique (CRTC) pour l'amélioration de la gestion de la qualité de l'air dans le District d'Abidjan.

Au titre des visites de stands et d'entreprises, la délégation ivoirienne a visité les stands de structures spécialisées dans les énergies renouvelables. Il s'agit de **Bouygues**, de **Skypower**, de **Sunna design** et **l'Usine CARBONEX**.

Au titre des réunions et séances de travail, le Ministre chargé de l'environnement a participé à :

- La Réunion avec le Président du Groupe Africains des Négociateurs et un administrateur africain du Fond Vert au stand de la Côte d'Ivoire ;
- Aux Réunions de la Conférence des Ministres Africain de l'Environnement (CMAE) ;
- la Réunion des Ministres Africains organisée sur Invitation du Ministre Jean Louis BOORLO.
- plusieurs séances de travail et de concertation à son initiative, avec des ministres francophones, des membres de la délégation des USA, des représentants de la Présidence de la COP au stand de la Côte d'Ivoire et ailleurs.
- à toutes les réunions de l'instance d'information et de décision ad'hoc dit « Comité de Paris ».

La Cote d'Ivoire a par ailleurs mené une offensive diplomatique pour la prise en compte de la lettre des Chefs d'Etat au Président Hollande dans l'accord climat.

Au titre des Panels et Conférences,

La délégation ivoirienne a organisé **un Side Event – Panel de la Côte d'Ivoire** sur le **Thème** : « Lutte contre les changements climatiques- Développement Durable et Emergence de l'Afrique ».

Elle a aussi pris part à différents sides events, portant sur diverses thématiques couvrant les domaines de l'agriculture durable, des énergies renouvelables, de l'implication et du rôle des femmes et des jeunes dans la lutte contre les changements climatiques, l'apport des solutions innovantes de la recherche.

Le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable a également participé à des panels et/ou tables rondes sur les principales thématiques suivantes :

- lutter contre la pauvreté rurale tout en réduisant la déforestation ;
- l'érosion et l'adaptation dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest ;

- la Coopération ville/ Etat ; un levier essentiel face au défi climatique ; l'exemple de l'Afrique francophone » ;
- la résilience des paysages pour réduire la fragilité, les conflits et les migrations en Afrique.

Il a aussi participé à l'émission « *Ça vous regarde* » de LCF ainsi qu'au **Panel de l'Alliance Climat Air Pur**.

L'ACCORD DE PARIS

A l'issue de cette COP 21 qui a été prolongée d'une journée et après plusieurs journées et nuits de négociations, d'abord au niveau technique, puis ensuite au haut niveau politique à travers des plénières, des groupes de contact, des rencontres bilatérales et des réunions en format *indaba*, l'accord de Paris a été finalement adopté.

Cet accord est différencié, durable, dynamique, équilibré, et juridiquement contraignant. Il confirme l'objectif central, vital même, de contenir l'augmentation de la température moyenne de la terre bien en deçà de 2 degrés Celsius et de s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5 degré Celsius, ce qui permettrait de réduire significativement les risques.

Il accélère la transition et aide, tous les pays, à prendre le tournant d'un développement résilient et faiblement émetteur, fondé sur des modes de vie soutenables. Au-delà des strictes questions climatiques, ce texte adopté à Paris servira les grandes causes que sont la sécurité et la production alimentaires, la santé publique, la lutte contre la pauvreté, les droits essentiels et en fin de compte la paix.

Ainsi, de façon détaillée selon les principales thématiques de négociations, il ressort les points saillants suivants :

- Au niveau de l'atténuation, le texte de décision, en son point 23 du préambule, ainsi que le texte de l'accord, en son article 4, paragraphe 9, invite les Parties à communiquer leurs efforts ambitieux de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) tous les 5 ans. Par ailleurs, l'article 4, paragraphe 4 et 5, demande aux pays développés de prendre le lead en ce qui concerne les mesures d'atténuation et leur demande d'apporter un appui à la mise en œuvre de l'article 4 (atténuation) en accord avec les articles 9, 10 et 11 qui traitent respectivement du financement, du développement et transfert de technologies, et du renforcement des capacités.
- Au niveau de l'adaptation, le texte est assez favorable aux pays africains. En effet, le texte, en son article 7, paragraphe 1, 2, 3, 7 et 8, met l'accent sur l'importance de l'adaptation aux changements climatiques pour les pays vulnérables qui subissent les effets néfastes des changements climatiques sans avoir suffisamment de ressources pour y faire face. De plus, cet article, en son paragraphe 9, demande à tous les pays d'élaborer et mettre en œuvre des plans et programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques.
- Au niveau du financement, le texte de l'accord, en son article 9, paragraphes 1 et 3, appelle les pays développés à faire face à leurs responsabilités historiques en apportant aux pays en développement, les ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre leurs stratégies bas-carbone et leurs plans d'adaptation. De plus, le texte de décision de l'accord de Paris, en

son paragraphe 54, demande aux pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 et de réviser cette somme à la hausse à partir de 2025.

- Au niveau de la mise au point et le transfert de technologies, l'article 10 de l'accord de Paris, en son paragraphe 1, demande aux Parties de faire la mise en œuvre effective du transfert de technologie climatique afin d'améliorer la résilience et les actions d'atténuation. Cela comprend, tel que défini par le paragraphe 5, le renforcement des capacités et la mise à disposition de ressources financières.
- Au niveau des pertes et dommages, le texte, en son article 8, paragraphes 1, 3 et 4, reconnaît l'importance d'une prise en compte des questions de pertes et préjudices dans les négociations sur le climat et demande la mise en œuvre d'actions urgentes pour renforcer la coopération entre les Parties pour faire face à ce genre de situations. Néanmoins, le paragraphe 52 du texte de décisions stipule que « l'article 8 de l'accord ne peut donner lieu ni servir de fondement à aucune responsabilité ni indemnisation ».
- Au niveau du renforcement des capacités, l'article 11, paragraphe 1, prévoit une mise en œuvre pour renforcer les capacités et les aptitudes des pays en développement pour faire face aux changements climatiques. De plus, le paragraphe 72 du texte de décision de l'accord, prévoit la mise en place d'un Comité de Paris sur le renforcement des capacités afin de combler les gaps et les besoins des pays dans la mise en œuvre des initiatives de renforcement des capacités et encourager à d'autres efforts en faveur de ces pays en développement.
- Au niveau de la question de la différenciation, il est clairement visible dans les questions de responsabilités et d'efforts d'atténuation, la classification faite et demandant aux pays développés de prendre le lead (article 4). De même, le financement (article 9, paragraphes 1, 2 et 7) fait mention que les pays développés devront apporter un appui financier, notamment sur la mobilisation des 100 milliards de dollars / an, au pays en développement.
- Au niveau de la question de l'ambition, le préambule du texte de décision et l'article 2 (objectifs de l'accord), paragraphe 1a, mentionne clairement l'adoption de l'objectif 2°C et précise la poursuite des efforts de réduction afin de tendre vers les 1,5°C. De plus, le paragraphe 21 du texte de décision de l'accord, invite le Groupe Intergouvernemental des Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) à produire un rapport technique en 2018 sur les impacts d'un réchauffement climatique à 1,5°C.

Considérations générales :

- Un nouveau paragraphe en fin du préambule du texte de décision, fait ressortir, de façon paraphrasée mais correcte, la deuxième et la troisième proposition de texte à inclure dans l'accord voulue et signée, le 1er décembre 2015, par les Chefs d'Etats africains. Ce paragraphe a été ajouté suite à la percée diplomatique faite par Monsieur le Ministre durant la nuit du 08 décembre 2015.
- Selon l'article 14, paragraphe 2, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord procède à son premier état des lieux mondial en 2023 et tous les cinq ans par la suite, sauf décision contraire de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord.

LES PERSPECTIVES POUR LA CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire a participé à cette COP21 avec des objectifs et des ambitions reflétés dans ses Contributions Prévues Déterminées au niveau National (INDC). En effet, notre pays entend réaliser des efforts de réduction et mettre en œuvre des actions d'adaptation qui devront nécessairement s'appuyer sur l'accord de Paris.

Ainsi, au regard des questions d'atténuation, il a été demandé aux pays de réviser leurs INDC avec plus d'ambition afin d'atteindre l'objectif de limiter le réchauffement global de la planète à 2°C voire 1,5°C. A cet effet, il est déjà prévu une révision et/ou une actualisation de ses INDC tous les cinq ans.

Au regard des questions d'adaptation, la Côte d'Ivoire a déjà entamé la préparation de son Plan National d'Adaptation (PNA) et le nouvel accord permet à tous les pays en développement de bénéficier du Fonds d'Adaptation pour la rédaction de leurs plans et stratégies nationales d'adaptation au changement climatique. Il convient de préciser, qu'avant cet accord, le Fonds d'Adaptation ne finançait que les Pays Moins Avancés (PMA) dans la préparation de leurs documents stratégiques sur l'adaptation.

Au regard des questions de financement, le texte de l'accord de Paris permet à tous les pays en développement, tels que la Côte d'Ivoire, de disposer d'une ressource de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020, année plancher, avec une révision de cette cagnotte à partir de 2025. Ce financement ne met pas de priorité entre les projets d'atténuation et ceux d'adaptation. A cet effet, la Côte d'Ivoire vient d'obtenir un appui financier de 300,000 dollars (soit environ 150 millions de Francs CFA), pour se préparer à capter ces fonds depuis le Fonds Vert pour le Climat. Il faut noter que pour l'instant seulement 6 à 10 milliards de dollars US sont disponibles au niveau du FVC.

Au niveau du transfert de technologies, la Côte d'Ivoire vient de signer son deuxième plan de réponse avec le Centre et Réseau de Technologies Climatiques (CRTC), pour la mise en œuvre d'un projet sur la qualité de l'air dans le District d'Abidjan.

Au regard de tout cela, pour la mise en œuvre de notre INDC, nous allons proposer ce qui suit :

- la création d'un Comité Interministériel des changements climatiques composé des ministères concernés présidé par le Premier Ministre et chargé de la mise en œuvre et du suivi des INDC (CICC) ;
- la mise en place d'un Secrétariat ancré au Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, chargé d'appuyer techniquement le CICC et d'élaborer une feuille de route claire calée sur le PND ;
- l'adoption de textes législatifs et réglementaires favorables à notre stratégie bas carbone et à la mise en œuvre de l'accord de Paris ;
- l'élaboration d'un Plan National d'Adaptation ;
- l'intégration effective des changements climatiques dans la planification nationale et locale ainsi que les politiques sectorielles.

En tout état de cause il faudrait avoir une vision claire de ce que nous envisageons pour la Côte d'Ivoire en termes de programmes d'atténuations et d'adaptation : l'élaboration dans le cadre de ces programmes, de Projets d'envergures, structurants, et faisant l'objet par avance d'études pointues qui les chiffrent. A ce niveau, il est indispensable de se donner les moyens d'avoir les compétences pour élaborer ces projets

et les présenter dans les formats requis aux différents guichets qui sont ou seront ouverts à cet effet, notamment le Fond Vert pour le Climat.

2.2. COP22 : 07 nov. – 18 nov. 2016 (Marrakech – Maroc)

La vingt-deuxième Conférence des Parties (COP22) sur le climat s'est tenue à Marrakech, au Maroc, du 07 au 18 novembre 2016, couplée à la douzième Conférence des Parties des Etats signataires du Protocole de Kyoto (CMP12) et à la première Conférence des Parties des Etats signataires de l'Accord de Paris (CMA1). Cette COP22, dite « COP de l'action », avait pour thème : « *l'atténuation aux effets du changement climatique et l'innovation en matière d'adaptation* ». Elle a pris le relais de la COP21 au cours de laquelle des avancées importantes ont été enregistrées. A travers cette vingt-deuxième Conférence des Parties (COP22), le monde entier s'est fixé comme objectif de développer des outils opérationnels pour concrétiser les différents axes retenus dans l'Accord de Paris sur le climat, notamment ceux qui ont trait à l'adaptation, à l'atténuation, à la transparence, à l'ambition, au transfert de technologies, au renforcement des capacités, à la mobilisation des ressources financières et aux pertes et préjudices.

En tant que Pays partie à la CCNUCC, la Côte d'Ivoire a participé activement à la COP22 de Marrakech 2016 avec une délégation constituée de participants issues de la plupart des secteurs d'activités et composées comme suit :

- des institutions représentées par la Présidence de la République, la Primature, l'Assemblée Nationale et le Conseil Économique et Social ;
- des différents Départements Ministériels, des Centres de Recherches et des Structures Etatiques ;
- des Collectivités Territoriales ;
- du Secteur Privé ;
- des Organisations de la Société Civile et des médias.

Avant le début officiel de la COP22, des réunions préparatoires sur les textes de négociations se sont tenues au Palais des Congrès de Marrakech, au Maroc, du 03 au 06 novembre 2016 où le Point Focal National de la CCNUCC accompagné de nos négociateurs ont participé aux échanges du Groupe Africain (03 et 04 novembre 2016) et du groupe des G77 plus la Chine (05 et 06 novembre 2016). Ces réunions préparatoires, encore appelées groupes de contacts, ont eu pour objectif de s'accorder sur les points critiques et les « lignes rouges » à ne pas franchir durant les négociations de cette COP22.

A l'issue de ces réunions préparatoires, la cérémonie d'ouverture de la COP22, qui a eu lieu le 07 novembre 2016, a été marquée par les interventions suivantes :

- La Présidente de la COP21/CMP11, Madame Ségolène Royal, a ouvert la COP22 en rapportant que 100 pays ont signé l'Accord de Paris et en appelant les Parties à la CCNUCC restantes à le ratifier avant la fin 2016. Qualifiant la COP22 de « COP Africaine », elle a appelé à la justice climatique pour le continent.
- La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Madame Patricia Espinosa, a souligné que la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris n'est pas acquise, et a pointé le besoin : de soutenir l'adaptation, de développer le mécanisme de pertes et préjudices, et d'établir un niveau de financement prévisible capable de catalyser un développement sobre en émissions de CO2.

- Le Président du GIEC, Monsieur Hoesung Lee, a relayé le « très actif » programme de travail du GIEC qui viendra soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur des bases scientifiques, en signalant notamment l'approbation des grandes lignes du rapport spécial sur un réchauffement planétaire de 1,5°C, comme la COP21 l'avait demandé.
- Évoquant les célèbres jardins de Marrakech, le Maire de la ville, Monsieur Mohammed Larbi Belcadi, a évoqué les efforts déployés par la cité pour protéger l'environnement, notamment avec des zones vertes et des projets en faveur de l'efficacité énergétique, ainsi que son engagement pour une COP réussie qui conduise à des solutions concrètes.

Suite à cette cérémonie d'ouverture de la COP22/CMP12/CMA1, l'assemblée a procédé à l'élection du bureau. Ainsi, **Monsieur Salaheddine Mezouar, Ministre des Affaires Etrangères du Maroc, a été élu Président de la COP22/CMP12 par acclamation**. Souhaitant aux délégués la bienvenue dans la « ville rouge », il a déclaré que la conférence symbolise l'engagement du continent entier sur l'action climatique. Félicitant les pays pour la prompte entrée en vigueur de l'Accord de Paris, il a appelé à prendre appui sur cette dynamique pour donner de la tangibilité à l'Accord et pour « parachever les mécanismes de soutien ».

Pendant les 12 jours des négociations sur le climat qui ont succédé à cette cérémonie d'ouverture, plusieurs événements ont eu lieu sur les stands des délégations. Ainsi, l'animation du stand de la Côte d'Ivoire, d'une superficie de 150m², a été marquée par des visites régulières de nombreux participants étrangers et ivoiriens qui ont pu apprécier les initiatives de l'ensemble des parties prenantes (structures publiques et parapubliques, secteur privé, collectivités territoriales, société civile) engagées dans la lutte contre les changements climatiques.

La particularité de la participation de Côte d'Ivoire à la COP 22 réside dans l'organisation de panels et de rencontres ainsi que dans la formalisation de partenariats.

En effet, du Mardi 08 au Jeudi 17 novembre, la salle de conférences et la salle de réunion du stand de la Côte d'Ivoire ont enregistré :

- 18 panels sur des thématiques relatives à des actions d'adaptation, d'atténuation, de financement et d'innovation technologique ;
- 7 signatures de partenariats ;
- 1 réunion des Ministres chargés de l'Environnement de la CEDEAO en présence des hauts responsables du Fonds Vert pour le Climat (FVC) ;
- 1 réunion du programme de Biodiversité et Changement Climatique en Afrique de l'Ouest (WABiCC) qui est une initiative de l'USAID ;
- 1 réunion sur le programme de Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) ;
- La visite du stand de la Côte d'Ivoire par SEM. le Président de la République.

Au titre des panels :

Ce sont, au total, plus de **870 participants** qui ont été enregistrés, soit une moyenne de 48 participants par panel. Les thématiques abordées ont concerné les énergies renouvelables, l'agriculture, la foresterie, les opportunités de financement, les villes durables, la gestion de l'environnement côtier et le genre. Au

cours de ces panels, les communications ont été de très bonne qualité et les participants, qui ont manifesté un grand intérêt, ont fait des contributions très constructives. On peut retenir l'appel à la synergie d'action entre les différentes parties prenantes nationales, la nécessité d'un renforcement de capacités pour l'élaboration de projets structurants bancables et éligibles aux différents guichets climatiques tels que le Fonds Vert et les Fonds d'Adaptation, la création d'un cadre de concertation nationale pour l'action climatique, la création d'un Fonds National pour le Climat et l'instauration d'une semaine climatique en Côte d'Ivoire.

Au titre des partenariats :

Au titre des partenariats, **sept (07) accords** ont été signés sous forme de protocole, de convention et d'adhésion entre l'Etat de Côte d'Ivoire et des partenaires internationaux lors de cette COP22. Parmi les signataires ivoiriens figurent le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (02), le Ministère du Pétrole et de l'Energie (01), la SODEFOR, structure sous-tutelle du Ministère des Eaux et Forêts (01) et l'Association Ivoirienne des Energies Renouvelables (03).

Au titre de la réunion des Ministres en charge de l'Environnement de la CEDEAO :

La réunion des Ministres de l'Environnement chargés de la CEDEAO, initiée par Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, s'est déroulée le Dimanche 13 novembre 2016 dans la salle de conférence du stand. Les discussions ont porté sur le Fonds Vert Climat et la mise en place de l'Organisation Ouest Africaine de l'Environnement et du Développement Durable (OOAEDD). A cette rencontre, a pris part M. Ousseynou Nakoulma, Directeur de la Programmation Pays du Fonds Vert pour le Climat (FVC).

Au titre de la visite du stand de la Côte d'Ivoire par Son Excellence Monsieur le Président de la République :

Le point culminant des activités a été la visite de Son Excellence Monsieur le Président Alassane OUATTARA sur le stand de la Côte d'Ivoire. Accompagné des Ministres chargés de l'Agriculture, du Pétrole et de l'Energie, des Eaux et Forêts et du Transport, le Président a été accueilli par Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et de nombreux participants ivoiriens en liesse. Après le Mot de bienvenue du Ministre Rémi ALLAH-KOUADIO, un film institutionnel, présentant l'engagement de la Côte d'Ivoire à la lutte contre les changements climatiques, a été présenté à Son Excellence Monsieur le Président de la République. Il a par la suite pris la parole pour féliciter Monsieur le Ministre de l'Environnement et l'ensemble des participants pour leur grande mobilisation à cette COP 22, tout en réaffirmant l'engagement de la Côte d'Ivoire à lutter contre les effets pervers des changements climatiques. Il s'est par la suite prêté aux questions des journalistes.

Au titre des visites de stands et d'entreprises :

La délégation ivoirienne a visité les stands des autres délégations africaines situés dans la zone bleue dite « zone onusienne » et de certaines structures dans la zone verte qui est une zone d'innovations réservée au grand public et aux organisations de la société civile.

Au titre du Segment de Haut Niveau (HLS) :

Ayant débuté dans l'après-midi du Mardi 15 novembre 2016 dans la salle plénière de la zone bleue, les déclarations des pays, à l'occasion du Segment de Haut Niveau (HLS), ont été l'un des faits les plus marquants de ce sommet des Nations Unies sur le climat. Ces déclarations se sont poursuivies jusqu'à la matinée du Jeudi 17 novembre 2016.

Intervenant à la 8^e position, le Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA a rappelé les objectifs de développement et la stratégie bas carbone de la Côte d'Ivoire, en mettant en exergue certaines actions dans les secteurs prioritaires pour l'atténuation et pour l'adaptation tels que l'agriculture et l'énergie.

Au titre des décisions majeures adoptées lors de la COP22/CMP12/CMA1 :

La COP22 a été ce qu'elle devait être, une COP d'action qui a accéléré les progrès réalisés dans le cadre de l'Accord de Paris au niveau de la finance, de nouvelles initiatives, de l'ambition et de la solidarité entre les nations et les continents.

Parmi les nombreuses nouvelles annonces et initiatives lancées figurent des mesures de soutien de plusieurs milliards et de plusieurs millions de dollars pour les technologies propres, le renforcement des capacités pour rendre compte des plans d'action sur le climat, et des initiatives visant à renforcer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau dans les pays en développement.

Dans sa décision finale, les signataires de l'Accord de Paris "décident de conclure le programme de travail engagé par l'Accord de Paris aussi tôt que possible", mais "au plus tard" lors de la COP24, soit en 2018, qui se tiendra en Pologne. Elle donne mandat aux présidences de la COP 22 (le Maroc) et la COP 23 (qui sera assurée par Fidji à Bonn, en Allemagne) pour organiser des discussions "informelles" dès mai 2017.

C'est donc la principale décision de cette COP 22 que de respecter la feuille de route de l'Accord de Paris dont l'article 20 *"décide d'organiser un dialogue de facilitation entre les Parties pour faire le point en 2018 des efforts collectifs déployés par les Parties en vue d'atteindre l'objectif à long terme énoncé au paragraphe 1 de l'article 4 de l'Accord"*, c'est-à-dire de *"contenir l'élévation des températures en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation à 1,5°C" par "le plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais"*.

Les entreprises, les investisseurs, les villes et les gouvernements locaux ont également formulé de nouveaux engagements en matière de changement climatique, venus s'ajouter aux milliers déjà annoncés en amont et pendant la conférence sur le climat à Paris l'année dernière.

Tard dans la nuit du 18 au 19 novembre, l'assemblée des 197 délégations à la COP 22 a adopté les principaux textes proposés par la présidence marocaine à l'issue de ces deux semaines de conférence. Ainsi, l'Accord appelle à un renforcement important de la transparence de l'action, y compris en ce qui concerne la mesure et la comptabilisation des réductions d'émissions, la mise à disposition de financements climatiques et le développement et le transfert de technologies.

Il comprend également des travaux de conception de communication pour l'adaptation, principal vecteur de l'Accord de Paris pour partager les efforts individuels d'adaptation et les besoins d'appui.

Au titre des progrès accomplis par les Gouvernements dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris :

Les gouvernements ont fait des progrès dans des domaines clés de l'action climatique, dont les financements en faveur du climat, l'adaptation, le renforcement des capacités, la technologie et la réactivité aux questions de genre. Voici un aperçu :

◆ *Financements climatiques :*

- Les pays ont promis plus de 81 millions de dollars au Fonds pour l'adaptation, dépassant ainsi son objectif pour l'année.
- Les pays se sont engagés à verser plus de 23 millions de dollars au Centre et Réseau des Technologies Climatiques (CTCN, selon le site en anglais), qui soutient les pays en développement en matière de développement et transfert des technologies climatiques. En tant qu'entité de mise en œuvre du Mécanisme Technologique, le CTCN est une institution clé pour permettre aux pays de réaliser leurs engagements en vertu de l'Accord de Paris.
- Le Fonds vert pour le climat (GCF, selon le sigle en anglais) a annoncé l'approbation des deux premières propositions de formulation de plans nationaux d'adaptation, pour le Libéria hauteur de 2,2 millions de dollars et pour le Népal à hauteur de 2,9 millions de dollars. Il est attendu que 20 autres propositions de pays soient bientôt approuvées, bénéficiant chacune d'un maximum de 3 millions de dollars.
- Globalement, le GCF est sur la voie de l'approbation 2,5 milliards de dollars à allouer aux projets.

◆ *Adaptation :*

- L'initiative Adaptation de l'Agriculture Africaine (3A), qui regroupe 27 pays participants dont la Côte d'Ivoire, a montré comment l'eau, le sol, la gestion des risques climatiques, le financement des petits agriculteurs et les Objectifs de développement durable (ODD) sont traités avec un objectif global d'avancement de l'adaptation.

◆ *Pertes et préjudices :*

- Un nouveau cadre quinquennal au sein du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices (WIM, selon le sigle en anglais) traitera des impacts qui ne sont pas pris en compte par l'adaptation planifiée, y compris le déplacement, les migrations et la mobilité humaine ainsi que la gestion globale des risques.

◆ *Renforcement des capacités :*

- Une autre climatique accélérée s'est manifestée par la mise en œuvre, par les pays, du Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Il contribuera à renforcer les capacités en matière d'action climatique dans les pays en développement. Les membres du comité ont été élus et les travaux seront entrepris en mai 2017.

◆ *Technologie :*

- Au cours de la COP 22, les gouvernements ont appris qu'en 2016, plus de 30 projets de réduction des émissions avec des objectifs de transfert de technologie ont été approuvés

par le FEM, bénéficiant de 188,7 millions de dollars en financement du FEM et 5,9 milliards de dollars de cofinancement.

◆ *Questions du genre :*

- Quinze ans après la première décision sur la question des femmes et du genre dans le cadre de la CCNUCC à la COP7 Marrakech, les gouvernements ont franchi une nouvelle étape importante vers la réalisation de leurs objectifs en matière d'égalité des sexes et de politique climatique sensible au genre, en acceptant un programme de travail élargi qui comprend, entre autres, la société civile et les entreprises du secteur privé.

2.3. COP23 : 06 nov – 17 nov. 2017 (Bonn – Allemagne)

La vingt-troisième Conférence des Parties (CoP23) sur le climat s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 06 au 17 novembre 2017, couplée à la treizième Conférence des Parties (CMP13) des Etats signataires du Protocole de Kyoto et à la deuxième Conférence des Parties (CMA1.2) des Etats signataires de l'Accord de Paris. Cette COP23 s'est inscrite dans la poursuite des actions concrètes pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Le processus d'établissement de l'Accord de Paris, appelé « Programme de travail », a été l'un des enjeux majeurs de la Conférence des Parties. Cette rencontre était dédiée à la rédaction du manuel de mise en place de l'Accord de Paris que la communauté internationale doit formaliser avant décembre 2018. En outre, un Plan d'Action concernant le financement de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans chaque pays a été défini avec la Banque Mondiale et a été mis sur la table des négociations au cours de cette COP23.

Cette vingt troisième Conférence des Parties (COP23) sur le Climat a réuni du 06 au 17 novembre 2017, à Bonn, entre 15 et 20 mille participants venus des 196 pays membres de la CCNUCC.

Au plan national, sur plus de 700 demandes d'accréditations reçues par le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, ce sont 543 personnes qui ont pu obtenir l'accréditation dont 178 personnes ont pu effectivement effectuer le déplacement à Bonn constituant ainsi la délégation ivoirienne à cette conférence, en Allemagne. Cette délégation conduite par Madame Anne Désirée OULOTO, Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable était composée de participants issus de la plupart des secteurs d'activités. Il s'agit :

- des Institutions de la République (Assemblée Nationale ; Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ; Primature ; Ambassade de Côte d'Ivoire en Allemagne) avec un effectif de 23 personnes soit 12,92% des participants ;
- des Ministères Techniques (Ministères de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ; Ministère des Eaux et Forêts ; Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ; Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste ; Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ; Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ; Ministère des Transports ; Ministère du Plan et du Développement ; Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme) : avec un effectif de 69 personnes soit 38,76% des participants ;

- des Collectivités Territoriales : (Assemblée des Régions et District de Côte d'Ivoire ; Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro ; Conseils Régionaux de Kabadougou, du Gbôklé, de Béré, du Sud-Comoé, du Gontougo ; l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire) avec un effectif de 44 personnes soit 24,72% des participants ;
- du Secteur Privé (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire ; Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ; RMG Côte d'Ivoire) avec un effectif de 19 personnes soit 10,67% des participants ;
- des Organisations de la Société Civile (les ONG FIPE ; Planète verte 365 Jours ; Global Garden ; Page verte) avec un effectif de 18 personnes soit 10,11% ;
- des Médias (Fraternité Matin ; Soir Infos ; RTI) avec un effectif de 5 personnes soit 2,81% des participants.

La prise en charge des 178 personnes de la délégation ivoirienne a été faite sur deux types de budgets à savoir : le Budget de l'Etat et le Budget hors Etat. Ainsi on a :

◆ **Sur le Budget de l'Etat :**

- Budget des Ministères Techniques : 23 personnes pour un montant de cinquante-cinq millions cent cinquante-trois mille huit cent francs (55 153 800 FCFA);
- Budget des Institutions de la République : 23 personnes ;
- Budget des Collectivités Territoriales : 44 personnes.

◆ **Sur le Budget hors Etat :**

- Budget du secteur Privé : 19 personnes ;
- Budget des Partenaires Techniques et Financiers : 46 personnes ;
- Budget des Organisations de la Société Civile : 18 personnes.

Avant le début officiel de la COP23, **des réunions préparatoires sur les textes de négociations** se sont tenues au siège de la Convention en Zone Bula, à Bonn, du 29 octobre au 03 novembre 2017 où le Point Focal National de la CCNUCC accompagné de nos négociateurs ont participé aux échanges du Groupe Africain (31 octobre et 01 novembre 2017) et du groupe des G77 plus la Chine (02 et 03 novembre 2017). Ces réunions préparatoires, encore appelées groupes de contacts, ont eu pour objectif de **s'accorder sur les points critiques et les « lignes rouges »** à ne pas franchir durant les négociations de la COP23.

Au titre de la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de la COP23, qui a eu lieu le lundi 06 novembre 2017, a été marquée par plusieurs interventions comme il suit:

- ◆ le Président de la COP 22/CMP 12, **Monsieur Salaheddine Mezouar**, du Maroc, a ouvert la COP23 par les remerciements à l'égard de nos hôtes, pour leur chaleureuse générosité, leur affable hospitalité et l'efficacité logistique qu'ils ont déployée pour offrir les meilleures conditions de confort et de travail. Il a invité tous les pays à agir résolument dans cette période pré 2020, par principe de solidarité, d'efficience et d'efficacité pour l'atteinte de notre ambition collective et irréversible pour le climat et le développement durable.

- ◆ le Président de la COP 23/CMP13, **Monsieur Frank Bainimarama, Premier Ministre Fidjien**, a signifié que le besoin d'urgence est évident car notre monde est en détresse face aux phénomènes météorologiques extrêmes causés par le changement climatique. Il a exhorté les participants à utiliser les deux prochaines semaines et les prochaines COP à venir avant 2020, pour trouver les moyens de mise en œuvre de l'Accord de Paris et de faire progresser l'ambition et le soutien à l'action afin d'atteindre l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris, celui de plafonner la température moyenne mondiale à 1,5 degré Celsius par rapport à l'âge pré-industriel.
- ◆ la Secrétaire Exécutive de la CCNUCC, **Madame Patricia Espinosa**, qui a fait l'historique de l'Accord de Paris qui en un temps record, a été ratifié par 169 pays, ce qui nous permet d'aller de l'ère de l'espoir à l'ère de la mise en œuvre, tout en soulignant qu'avec l'Accord de Paris, nous avons un chemin clair pour véritablement lutter contre le changement climatique. Vu l'urgence due aux effets néfastes des changements climatiques sur les populations, elle a rappelé que nous n'avons plus le luxe du temps mais nous devons agir maintenant.
- ◆ le Président du GIEC, **Monsieur Hoesung Lee**, a relayé le « très actif » programme de travail du GIEC qui viendra soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur des bases scientifiques, en signalant notamment l'approbation des grandes lignes du rapport spécial sur un réchauffement planétaire de 1,5°C, comme la COP21 à la CCNUCC l'avait demandé.
- ◆ le Maire de la Cité de Bonn, **Monsieur Ashok-Alexander Sridharan**, a présenté les efforts consentis par les autorités de Bonn pour faire de cette cité la capitale mondiale de la durabilité et de la protection du climat. Il a rappelé que le changement climatique menace plus que jamais l'humanité, cela affecte chacun d'entre nous d'où la lutte contre ce fléau doit commencer au niveau local.

Suite à cette cérémonie d'ouverture de la COP23/CMP13/CMA1.2, l'Assemblée a procédé à l'élection du bureau. Ainsi, **Monsieur Frank Bainimarama, le Premier ministre fidjien, a été élu Président de la COP 23/CMP 13 par acclamation**. Souhaitant aux délégués la bienvenue à Bonn, il a déclaré que « **la demande collective au monde est qu'il maintienne le cap fixé à Paris** » avec l'Accord adopté fin 2015 contre le réchauffement planétaire. Aussi a-t-il insisté sur le besoin d'agir urgemment car « notre monde souffre d'événements extrêmes provoqués par le changement climatique. (...) Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour faire marcher l'Accord de Paris ».

Au titre des activités de la délégation ivoirienne

Pendant les 12 jours des négociations sur le climat qui ont succédé à la cérémonie d'ouverture, les activités sur le stand de la Côte d'Ivoire située en zone Bula (bleue), d'une superficie de 100 m², ont été marquées par les side event, les rencontres B to B, les tables rondes, l'animation du stand par les structures publiques et parapubliques, le secteur privé, les collectivités territoriales et la société civile, engagés dans la lutte contre les changements climatiques. La délégation a participé à des activités hors du stand de la Côte d'Ivoire également, notamment en zone Bonn, à travers la visite des stands des autres délégations, l'organisation de side events ainsi que la participation à d'autres side events.

La particularité de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP23 était la mobilisation des ressources techniques et financières pour la mise en œuvre de projets concrets dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Ainsi, du lundi 06 au vendredi 17 novembre 2017, les deux salles de réunion et la salle de B to B du stand de la Côte d'Ivoire ont enregistré plusieurs activités :

- **Au niveau des rencontres Business to Business (B to B) :** plusieurs projets ont fait l'objet de séance de travail. Il s'agit entre autres, du projet « Agroforesterie du PNOP » ; PROCARBOOH (vulgarisation des foyers améliorés et combustibles alternatifs) ; du projet un (1) producteur, un (1) hectare de forêt ; du projet Climate City en Côte d'Ivoire ; du projet GRAND-BASSAM ville durable et du Projet Cocody cité verte puits de carbone. De plus, des recherches de partenariats et des discussions sur le processus du Plan National d'Adaptation (PNA) ont eu lieu, de même que des échanges sur la mise en œuvre de l'action pour l'autonomisation climatique (ACE) et le mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire.

De ces sujets abordés ci-dessus, plusieurs promesses et acquis ont été obtenus par les structures ivoiriennes.

- **Au niveau de l'animation du Stand :** un programme a été arrêté de sorte à permettre aux structures d'exposer sur leurs acquis en matière de climat. Ceci à travers des brochures, des kakemonos, des films et autres. Des gadgets (Tee-shirts, Polos, Clés USB, Porte-clés) ont également été distribués aux visiteurs et invités.

- **Au niveau des side events organisés hors du stand de la Côte d'Ivoire :** certaines activités ont été organisées hors du stand de la Côte d'Ivoire, notamment en Bonn zone, en vue de faire connaître les actions nationales de lutte contre les changements climatiques. A titre d'exemple, le Ministère en charge de l'Environnement, a co-organisé sur le pavillon de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) plusieurs side events portant sur :

- le Niveau d'émission de référence des forêts de la Côte d'Ivoire;
- le projet pilote REDD+ dans la région de la Mé en mettant un accent sur les actions innovantes pour enrayer la déforestation dans le domaine rural de Côte d'Ivoire;
- la stratégie nationale REDD+ et la politique de réhabilitation des forêts co-animée par les Ministres chargés de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

- **Au niveau des activités du Chef de la Délégation ivoirienne :** le Chef de la Délégation a participé à des rencontres et réunions de haut niveau pour le compte de la Côte d'Ivoire. Il s'agit de :

- la rencontre d'échanges avec le Fonds Vert pour le climat (FVC) sur le projet Agriculture Zéro déforestation ;
- la rencontre avec la structure dénommée « Responding to Climate Change (RTCC) » sur le forum international de la finance climatique prévu à Abidjan en février 2018 ;
- la Rencontre avec le Directeur du Centre et Réseau de Technologies Climatiques (CTCN) de la CCNUCC ;
- l'Intervention de Madame le Ministre au Carbon Pricing Leadership, précédée d'une rencontre avec la Ministre Canadienne de l'Environnement ;
- la Participation à la réunion consultative de la Conférence des Ministres Africains en charge de l'Environnement (CMAE);
- la participation au segment de haut niveau de la COP 23 avec la lecture de la déclaration Pays ;
- l'animation d'un point de presse sur les acquis de la Côte d'Ivoire à la COP 23.

Au titre du Segment de Haut Niveau (HLS)

Ayant débuté dans l'après-midi du Mercredi 15 novembre 2017 dans la salle plénière New York en zone Bula, les déclarations des pays, à l'occasion du Segment de Haut Niveau (HLS), ont été l'un des faits les plus marquants de ce sommet des Nations Unies sur le climat. Ces déclarations se sont poursuivies jusqu'à la soirée du Jeudi 16 novembre 2017.

Intervenant à la 40^{ème} position, le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire, Madame Anne Désirée OULOTO a rappelé que son pays entend maintenir ses ambitions de développement sobre en carbone par la mise en œuvre de sa stratégie bas carbone, présentée lors de la COP21. Elle a ensuite exhorté la communauté internationale à plus d'engagement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue de contenir le réchauffement climatique en deçà de 2° Celsius, voire de 1,5° Celsius à l'horizon 2100. Elle a aussi rappelé l'importance d'une conjugaison des efforts de tous et de chacun, de même que la prise en compte des priorités des uns et des autres. Elle a insisté sur l'engagement des pays développés à mobiliser 100 milliards de dollars par an, d'ici à 2020, en faveur des pays en développement, qui doit demeurer un élément central, tout en indiquant que la mise en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire, nécessitera la mobilisation d'importantes ressources financières.

Au titre des négociations sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris

La vingt troisième Conférence des Parties (COP23) sur les changements climatiques s'est inscrite dans la poursuite des actions concrètes et des négociations des mécanismes de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, relativement à l'atténuation, l'adaptation, le financement, le renforcement des capacités, le rehaussement de l'ambition, la transparence dans l'action, les mécanismes de marché et non-marché, le développement et le transfert de technologies climatiques, et la question du bilan mondial qui sera établi en 2018. L'équipe de négociateurs ivoiriens a participé aux différents travaux. Les décisions arrêtées par la COP23 sont entre autres :

- **Au niveau du programme de travail sur l'Accord de Paris** : la COP23 décide de superviser et d'accélérer l'achèvement du programme de travail au titre de l'Accord de Paris à sa vingt-quatrième session (décembre 2018).
- **Au niveau du renforcement de l'ambition avant 2020** : il est demandé aux Parties au Protocole de Kyoto qui n'ont pas encore ratifié l'amendement de Doha de le faire et de soumettre d'ici le 1er mai 2018 à la CCNUCC les informations supplémentaires sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en renforcement de l'ambition pré-2020.
- **Au niveau de la finance** : la COP23 engage des pays développés à mobiliser effectivement les 100 milliards de dollars US d'ici 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement. La COP appelle à aider les pays en développement à évaluer leurs besoins et priorités y compris les besoins en matière de technologies et de renforcement des capacités. Par ailleurs, en 2018, sera organisé par la présidence de la COP et la CCNUCC, un dialogue ministériel de haut niveau sur l'accès au financement climatique.

- **Au niveau du renforcement des capacités** : les Parties visées à l'annexe II de la Convention et les autres Parties sont invitées à s'investir davantage dans le renforcement des capacités des pays en développement et à économies en transition. A cet effet, certaines institutions telles le Fonds pour l'Environnement Mondial sont appelées à appuyer ce renforcement de capacités.

- **Au niveau des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA)** : les Parties sont invitées à continuer de fournir des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA, les meilleures pratiques, les enseignements tirés, les lacunes et les besoins.

- **Au niveau du Transfert de technologies** : la COP23 attend que soient promues aussi les technologies endogènes, y compris des connaissances des communautés locales et des peuples autochtones et de l'équilibre entre adaptation et atténuation.

- **Au niveau du genre** : la COP23 a adopté un plan d'action sur le genre.

- **Au niveau des nouvelles initiatives lancées et des financements annoncés** : la COP23 a été le lieu de lancement de nouvelles initiatives et des promesses de financements qu'il conviendra de capitaliser rapidement. Il s'agit entre autres :

- du lancement par le Fonds Vert pour le Climat, d'une nouvelle procédure simplifiée d'approbation des projets ;
- du lancement d'un nouveau programme du Secrétariat de Intra-ACP pour l'assistance technique des pays de l'ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) dans la lutte contre les changements climatiques ;
- du lancement du Centre d'Excellence Mondial sur l'Adaptation au Climat, *en anglais* The Global Centre of Excellence on Climate Adaptation (GCECA) ;
- de la contribution supplémentaire de cinquante (50) millions d'euros annoncés par l'Allemagne au profit du Fonds pour l'adaptation ;
- du lancement du partenariat mondial « InsuResilience » pour le financement des risques climatiques et les solutions d'assurance avec une contribution initiale de l'Allemagne qui a alloué quinze (15) millions d'euros pour le financement des activités.

Au titre des acquis de la Côte d'Ivoire

Plusieurs acquis dont des accords de coopération et conventions ont été signés par différentes structures à cette COP23. Il s'agit, entre autres, de :

- la signature d'une convention avec les chocolatiers par le Ministère des Eaux et Forêts ;
- la signature d'une convention par le MINSEDD en vue de l'organisation d'un forum international sur la finance climatique à Abidjan en février 2018 ;
- la signature d'une convention entre le MINSEDD et le Secrétariat Exécutif de la Convention des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage sur les requins et rapaces ;
- la signature d'Accord de partenariat entre l'ARDCI, le District de Yamoussoukro et le R20 (Regions of Climate Action) sur le traitement des déchets ménagers ;
- la signature d'un Accord de partenariat entre le R20, l'ARDCI et le Conseil régional du Lôh-Djiboa sur l'« aménagement d'une forêt régionale » ;
- la soumission, par la Côte d'Ivoire au secrétariat de la CCNUCC, du Mécanisme des Bénéfices Basés sur l'Adaptation (il s'agit d'un modèle financier d'intégration du secteur privé dans l'adaptation aux changements climatiques).

2.4. COP24 : 02 – 15 déc. 2018 (Katowice – Pologne)

La vingt-quatrième Conférence des Parties (COP24) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) s'est tenue à Katowice, en Pologne, du 02 au 15 décembre 2018. Cette COP24 s'est déroulée simultanément avec la quatorzième Conférence des Parties (CMP14) des Etats signataires du Protocole de Kyoto et la troisième partie de la première Conférence des Parties des Etats signataires de l'Accord de Paris (CMA1.3). Cette COP24, avait pour thème : « **changing together** » (changeons ensemble). A travers cette vingt-quatrième Conférence des Parties (COP24), le monde entier s'est fixé comme objectif de développer des outils opérationnels pour concrétiser les différents axes retenus dans l'Accord de Paris sur le climat, notamment, ceux qui ont trait à l'adaptation, à l'atténuation, à la transparence, au transfert de technologies, au renforcement des capacités, à la mobilisation des ressources financières et aux pertes et préjudices.

En tant que Pays Partie à la CCNUCC, la Côte d'Ivoire a participé activement à la COP24 de Katowice, avec une délégation constituée de l'ensemble des parties prenantes. Sur les **327 personnes** qui ont été accréditées, la COP24 a vu la participation effective de **117 personnes** dont les Ministres de l'Environnement et du Développement Durable, **Monsieur Joseph Séka SEKA**, des Eaux et Forêts, **Monsieur Alain Richard DONWAHI**, et de la Santé et de l'Hygiène Publique, **Monsieur Aouélé AKA**. La délégation ivoirienne était composée des représentants :

- ◆ d'Institutions de la République représentées par la Primature, l'Assemblée Nationale, le Sénat et l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Allemagne ;
- ◆ de différents départements ministériels, des centres de recherches et des Structures Etatiques représentés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), la Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM), l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables (MPEER), le Ministère du Plan et du Développement (MPD), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP), le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINASS) ;
- ◆ des Collectivités Territoriales représentées par l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), le District Autonome de Yamoussoukro, les Conseils Régionaux du Béré, du Sud-Comoé et du Hambol ;
- ◆ du Secteur Privé représenté par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), le FIRCA et APROMAC ;
- ◆ des Partenaires Techniques et Financiers représentés par le PNUD, ONU Environnement et le FEM ;
- ◆ des Organisations de la Société Civile représentées par la Fédération des Réseaux et Association de l'Energie, de l'Environnement et du Développement Durable (FERAEEDD), l'ONG Page Verte, La Fondation Magic Système, ONG Femme de Salem, Fondation Cœur Vert,

Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA-CI), Global Garden Organisation et ONG My Dream of Africa ;

- ◆ des Médias représentés par la RTI, Fraternité Matin, Radio CI et l'Organisation des Journalistes Professionnels de Côte d'Ivoire (OJPCI).

Avant le début officiel de la COP24, des réunions préparatoires sur les textes de négociations se sont tenues, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2018, où le Point Focal National de la CCNUCC, accompagné des négociateurs ivoiriens ont participé aux échanges du Groupe des Négociateurs Africains dit Groupe Africain, du 28 et 29 novembre 2018 d'une part, et à ceux du groupe des soixante-dix-sept pays en développement plus la Chine (G77 plus la Chine), du 30 novembre au 1^{er} décembre 2018 d'autre part. Ces réunions préparatoires, encore appelées « **groupes de contacts** », ont eu pour objectif de s'accorder sur les points critiques et les « lignes rouges » à ne pas franchir durant les négociations de la COP24.

Positions de la Côte d'Ivoire

La position de la Côte d'Ivoire lors des COP sur les changements climatiques est celle de l'Afrique. Cependant, une attention particulière a été accordée aux thématiques suivantes.

◆ Au niveau des finances

La position ivoirienne se résume comme suit :

- veiller au respect par les pays développés de l'engagement de 100 milliards de dollars US par an ;
- exhorter les États membres à ratifier l'amendement de Doha ;
- faire une communication ex-ante biennale destinée à fournir des informations sur la manière dont les ressources financières seront mobilisées pour les pays en développement.

◆ Au niveau de l'Agriculture

Les priorités de la Côte d'Ivoire se présentent comme suit :

- évaluer la vulnérabilité de ses secteurs d'activités ;
- mettre en place un système d'alerte précoce, des filets de sécurité, un plan d'urgence et un système de gestion des risques.

◆ Au niveau du Fonds d'Adaptation

La position de la Côte d'Ivoire est d'exiger que le Fonds d'Adaptation serve à la fois le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris.

◆ Au niveau du Bilan mondial

Depuis Paris en 2015, les Parties négocient les modalités du bilan et les sources de contribution en vue de parvenir à un Accord avant la COP24. Des progrès ont été enregistrés, mais des divergences subsistent encore. L'une des préoccupations de la Côte d'Ivoire à ce niveau, c'est *l'évaluation de l'équité*.

◆ Au niveau de l'Atténuation

Il s'agit pour la Côte d'Ivoire de s'assurer que les questions transversales telles que le renforcement des capacités, les finances et le transfert de technologies sont bien définies et pris en compte.

A la suite de ces réunions préparatoires, la Conférence de Katowice sur les changements climatiques a débuté officiellement le dimanche 02 Décembre 2018. Le démarrage effectif de la COP24 a été marqué par la cérémonie officielle d'ouverture le lundi 03 décembre 2018. Plusieurs événements se sont déroulés au cours de cette même journée, dont le Segment de haut niveau qui a rassemblé des Chefs d'États et de Gouvernements, l'examen du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, et l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture. Cette cérémonie d'ouverture a été marquée par les interventions : (i) du Président de la COP23, **Monsieur Frank BAINIMARAMA**, Premier Ministre Fidjien, qui a symboliquement offert le marteau de séance au Président de la COP24, **Monsieur Michał KURTYKA**, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Energie de Pologne, en déclarant que celui-ci « représente les efforts de toutes les Parties au fil des ans pour en venir au moment présent », et (ii) du Secrétaire Général des Nations Unies, **Monsieur António GUTERRES**. **Monsieur Alain Richard DONWAHI**, Ministre des Eaux et Forêts, a pris part à cette cérémonie d'ouverture pour le compte de la Côte d'Ivoire.

Au titre du Segment de Haut Niveau sur les déclarations-pays

Ayant débuté dans la matinée du mardi 11 décembre 2018 dans la salle de plénière Marzowze, les déclarations des pays, à l'occasion du Segment de Haut Niveau (HLS en anglais), ont été l'un des faits les plus marquants de ce sommet des Nations Unies sur le climat. Ces déclarations se sont poursuivies jusqu'à l'après-midi du mercredi 12 décembre 2018. Lors de ces sessions des déclarations-pays, **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Chef de la délégation ivoirienne a prononcé la déclaration de la Côte d'Ivoire, dans la matinée du mercredi 12 décembre 2018. **Monsieur le Ministre** a rappelé les objectifs de développement et la stratégie bas-carbone de la Côte d'Ivoire, en mettant en exergue certaines actions dans les secteurs prioritaires pour l'atteinte de nos objectifs. Il a souligné que la Côte d'Ivoire a accueilli favorablement le rapport spécial du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) à 1,5°C tout en présentant les cinq (5) priorités de la Côte d'Ivoire qui sont : le renforcement des capacités, la mise en œuvre d'initiatives d'envergure régionale, le financement, le partage d'expérience et la collaboration sud-sud et nord-sud. La Côte d'Ivoire a enfin exhorté toutes les parties à la Convention à travailler ensemble afin de sauver notre planète.

Au titre des négociations pour l'opérationnalisation de l'Accord de Paris

◆ Principaux acquis des négociations

Les gouvernements ont adopté à Katowice un ensemble de directives d'application de l'Accord historique de Paris de 2015 sur le changement climatique. Les lignes directrices de Katowice définissent les modalités selon lesquelles les pays fourniront des informations sur leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), contributions qui décrivent les efforts de chaque pays pour réduire les émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (atténuation), de même que ceux d'amélioration de la résilience des populations (adaptation) ainsi que des précisions sur le soutien financier à l'action climatique dans les pays en développement. Cet ensemble contient également des directives concernant :

- le processus devant déboucher sur l'établissement de nouveaux objectifs financiers à partir de 2025 pour prendre le relais de l'objectif actuel de mobilisation de 100 milliards de dollars US par an à partir de 2020 pour soutenir les pays en développement ;
- comment faire le bilan mondial de l'efficacité de l'action climatique en 2023 ? ;
- comment évaluer les progrès réalisés dans le développement et le transfert de technologies ?

Les orientations convenues signifient que les pays peuvent désormais établir les systèmes nationaux nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris à partir de 2020, créant ainsi un climat de confiance pour évaluer les progrès des actions climatiques.

◆ Questions en suspens

Les principales questions qui restent à résoudre concernent le recours à des approches concertées, ainsi que le mécanisme de développement durable, tel qu'il figure à l'article 6 de l'Accord de Paris. Cela permettrait aux pays d'atteindre une partie de leurs objectifs nationaux d'atténuation par le biais de ce qu'on appelle les « mécanismes fondés sur le marché ». Les mécanismes fondés sur le marché fournissent des instruments bien adaptés pour diminuer les coûts de réduction des émissions, tels que les marchés du carbone. Ainsi, l'Accord de Paris prend acte qu'il est indispensable de parvenir à des directives internationales pour préserver l'intégrité des efforts de tous les pays. Ces directives mondiales sont importantes pour garantir que chaque tonne d'émissions rejetée dans l'atmosphère soit comptabilisée. De cette manière, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de limitation des émissions de l'Accord de Paris peuvent être mesurés avec précision. Ainsi, les pays ont convenu de finaliser les détails des mécanismes fondés sur le marché au cours de l'année à venir en vue de leur adoption lors de la prochaine Conférence des Parties (COP25) sur les changements climatiques.

◆ Dialogue et Action de Talanoa avant 2020

Le Dialogue de Talanoa conduit par les Îles Fidji lors de la COP23 - un dialogue interactif d'une année relatif à l'ambition de l'Accord de Paris - s'est achevé lors de la COP24, avec comme contribution majeure le Rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) sur le réchauffement planétaire de 1,5°C. Ce segment de haut niveau a débouché sur l'Appel à l'action Talanoa qui appelle tous les pays et toutes les parties prenantes, à agir de toute urgence. Il est d'ailleurs conseillé aux pays d'intégrer les résultats du Dialogue dans les efforts qu'ils déploient pour relever leur ambition et mettre à jour leurs Contributions Déterminées au niveau National - contributions qui décrivent en détail les mesures prises par les pays en matière de climat, en 2020. Une réunion bilan est prévue en Septembre 2019.

◆ Principales annonces

De nombreux pays développés se sont engagés à apporter un soutien financier pour permettre aux pays en développement d'agir. Ce point est particulièrement important pour reconstituer les ressources financières du Fonds Vert pour le Climat. Des pays ont envoyé des signaux positifs importants en vue du premier réapprovisionnement officiel du Fonds vert pour le Climat. En effet, l'Allemagne et la Norvège ont annoncé qu'elles doubleraient leurs contributions. Par ailleurs, le Fonds pour l'Adaptation a reçu un montant total de 129 millions de dollars. L'engagement des banques multilatérales de développement

(BMD), des Organisations Internationales, des entreprises, des investisseurs et de la société civile à la COP24 a contribué à renforcer la volonté politique de parvenir à un résultat à Katowice. Bon nombre d'entre eux ont fait des annonces importantes qui ont été déterminantes pour créer une nouvelle dynamique. Il s'agit notamment de :

- l'engagement de la Banque mondiale de consacrer 200 milliards de dollars US à l'action climatique pour la période 2021-2025 ;
- l'engagement des BMD d'aligner leurs activités sur les objectifs de l'Accord de Paris ;
- la promesse de quinze (15) Organisations Internationales de rendre leurs activités climatiquement neutres ;
- l'appel à l'action de 414 investisseurs, avec 31 milliards de dollars d'actifs sous gestion, pour davantage d'investissements du secteur privé dans la transition vers une économie bas-carbone ;
- l'annonce faite par la coalition « C40 Cities », qui regroupe des villes du monde entier, d'une prochaine collaboration avec le GIEC pour déterminer comment le rapport sur le réchauffement planétaire à 1,5°C peut s'appliquer aux actions climatiques des municipalités.

Au titre des évènements parallèles

Pendant les 13 jours des négociations sur le climat qui ont succédé à la cérémonie d'ouverture, l'animation du stand de la Côte d'Ivoire, d'une superficie de **100 m²**, a été marquée par des visites régulières de nombreux participants ivoiriens et étrangers qui ont pu apprécier les initiatives de l'ensemble des parties prenantes ivoiriennes (structures publiques et parapubliques, secteur privé, collectivités territoriales, société civile) engagées dans la lutte contre les changements climatiques. La particularité de la participation de Côte d'Ivoire à la COP24 a résidé dans l'organisation de conférences, panels et rencontres.

Ainsi, du *mardi 04 au jeudi 13 décembre 2018*, la salle de conférences de 45 places, la salle de réunion de 10 places, la salle de B to B et le bureau VIP du stand de la Côte d'Ivoire ont enregistré :

- ♦ **07 audiences** accordées par **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
- ♦ **11 conférences** sur des thématiques relatives à l'adaptation, à l'atténuation, au financement et à l'innovation technologique ;
- ♦ **1 conférence de presse** animée par **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable pour faire le point de la participation de la Côte d'Ivoire à cette COP24 en présentant les activités menées par la délégation ivoirienne ainsi que les acquis et retombées de cette COP24 pour la Côte d'Ivoire.

Au titre des audiences de Monsieur Joseph Séka SEKA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

- ♦ **Fonds Vert pour le Climat** : Cette audience a eu lieu avec de hauts responsables du *Fonds Vert pour le Climat ou Green Climate Fund (GCF)*, en présence de **Monsieur Babacar CISSE**,

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, de Représentants du *Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)* et de **Madame Alimata KONE BAKAYOKO**, *Point Focal Opérationnel du Fonds pour le l'Environnement Mondial (FEM)*. Cette audience a permis de faire avancer notre requête de financement du projet « agriculture zéro déforestation » soumise au Fonds Vert pour le Climat.

- ◆ **Parlementaires ivoiriens** : Les Parlementaires (Députés, Sénateurs) ont été reçus en présence de Monsieur le Conseiller de la Primature, **Dr. Mamadou FOFANA**. Les échanges ont porté essentiellement sur une collaboration et une synergie accrue entre le Ministère et les Parlementaires relativement aux questions d'environnement en général et de changements climatiques en particulier.
- ◆ **Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)** : **Monsieur Claude KOUTOUA** représentait la CGECI lors de cette audience dont la synergie public-privé était au cœur des échanges avec une implication plus accrue du secteur privé dans la mise en œuvre de nos CDN.
- ◆ **Délégation du groupe de travail sur le Bassin du Niger** : La délégation du bassin du Niger a échangé avec **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, sur la coopération sud-sud afin de présenter des initiatives sous régionales pour une lutte efficace contre les changements climatiques.
- ◆ **Partenariat sur les Contributions Déterminées au niveau National (NDC Partnership)** : Deux (2) responsables du NDC Partnership ont été reçus en audience. Les échanges ont porté sur le renforcement la coopération nord-sud pour la mise en œuvre des CDN de la Côte d'Ivoire dont un document de partenariat est en cours d'élaboration.
- ◆ **Délégation du Ministère en charge de l'Environnement de Tunisie** : Une délégation du Ministère Tunisien de l'Environnement a rencontré **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. La rencontre a fait le point des négociations sur le climat et a mis l'accent sur la coopération sud-sud en vue de la synergie d'actions pour une lutte efficace contre les changements climatiques sur le continent africain.
- ◆ **Association des Trophées Verts** : Cette audience a eu pour objectif de féliciter **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, pour ses efforts inlassables en faveur de la préservation de l'Environnement, ce qui a valu à la Côte d'Ivoire l'obtention d'un trophée de *Protection de l'Environnement* dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Au titre des conférences

Les **11 conférences**, tenues dans la salle de conférence du stand de la Côte d'Ivoire, ont été organisées par les parties prenantes nationales dont le récapitulatif est le suivant :

- (i) *Ministère des Eaux et Forêts* : « **La nouvelle politique forestière et l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre d'Action Commune de l'initiative cacao et forêts** », prononcée par **Monsieur Alain Richard DONWAHI**, Ministre des Eaux et Forêts ;

- (ii) *Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA) Côte d'Ivoire* : « **PACJA Côte d'Ivoire, activités 2018** », prononcée par **Monsieur Durand OBOUE**, Coordonnateur national PACJA ;
- (iii) *Organisation des Journalistes Professionnels de Côte d'Ivoire (OJPCI)* : « **Médias et environnement** », prononcée par **Monsieur Olivier YRO**, Président de l'OJPCI ;
- (iv) *ONG Page Verte* : « **Projets des jeunes éco-citoyens** » et « **Les villes vertes en Afrique** », prononcée par **Monsieur Jean Jaurès KADJO**, chargé des programmes à l'ONG Page Verte ;
- (v) *Laboratoire de Physique de l'Atmosphère et de Mécanique des Fluides de l'Université Félix Houphouët Boigny et Institut pour la Recherche et le Développement (IRD)* : « **Les interactions entre le climat et la santé** », animée par **Prof. Véronique YOBOUE**, chef d'équipe Aérosols et Pollution, **Monsieur Ibrahim SY**, président de l'ONG ACASIS et **Emma ROCHELLE-NEWALL**, Directrice de Recherche à Université de Paris 6 ;
- (vi) *Institut pour la Recherche et le Développement (IRD) et Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM-Sénégal)* sur la **démonstration interactive du nouveau portail multisectoriel sur les impacts du changement climatique** pour l'aide à la décision qu'ils ont développé sur l'Afrique de l'Ouest animée par **Dr. Ousmane N'DIAYE**, expert ANACIM et **Dr. Benjamin SULTAN**, Chercheur à Université de Paris 6
- (vii) *Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (SEP-REDD+)* : « **Etat d'avancement de la REDD+ en Côte d'Ivoire** », prononcée par **Lt/Col. Ernest AHOULOU**, Coordonnateur de la SEP-REDD+ Côte d'Ivoire ;
- (viii) *Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables* : « **Les engagements du secteur de l'énergie dans la mise en œuvre des CDN : état des lieux et perspectives** », prononcée par **Monsieur Sabati CISSE**, Directeur Général de l'Energie ;
- (ix) *Fonds pour l'Environnement Mondial en Côte d'Ivoire (FEM-CI)* : « **Les nouvelles orientations du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) 7** », animée par **Madame Alimata KONE BAKAYOKO**, Point Focal Opérationnel du FEM en Côte d'Ivoire et **Monsieur Pascal MARTINEZ**, spécialiste Environnement FEM-USA ;
- (x) *Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique* : « **Les changements climatiques et santé-environnement : quelles stratégies ?** », prononcée par **Monsieur Aouélé AKA**, Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- (xi) *Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) via le Conseil Régional du Sud-Comoé* : « **La restauration des mangroves autour du Parc National des îles Ehotilé** » et « **la construction d'un centre de formation agricole** » animée par **Monsieur Hervé N'ZAI**, Vice-Président et **Monsieur Dominick KOUMAN**, Chef de la Coopération.

Par ailleurs, la **délégation ivoirienne** a participé à bon nombre d'activités en dehors de son stand. Au titre des activités en dehors du stand de la Côte d'Ivoire, on peut citer :

- ◆ **02 Segments de Haut Niveau** : (i) Dialogue Talanoa et (ii) Coalition pour le Climat et l'Air Pur ;
- ◆ **Animation de 17 panels** sur des thématiques relatives à des actions d'adaptation, d'atténuation, de financement et d'innovation technologique sur les stands de la Francophonie, de la BAD, du NDC Partnership et du Benelux ;

- ◆ **01 signature** de partenariat entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) et le Programme d'Efficacité Energétique dans les Bâtiments (PEEB) qui est une initiative de la France ;
- ◆ **Plusieurs séminaires et réunions** (Parlementaires des autres pays, Fonds d'adaptation, Centre et Réseau de Technologies Climatiques (CRTC)) ;
- ◆ **01 rencontre** avec l'Institut Mondial pour la Croissance Verte (GGGI en anglais) en présence de **Monsieur Babacar CISSE**, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Au titre des Segments de Haut Niveau

- (i) **Dialogue Talanoa** : La phase politique du dialogue de Talanoa a eu lieu le mardi 11 décembre 2018 et visait à émettre des signaux clairs de confiance et de courage, axés sur l'avenir, indispensables pour accroître le niveau d'ambition. Qualifiant le dialogue de Talanoa de « grande conversation », la Secrétaire Exécutive de la CCNUCC, **Madame Patricia ESPINOSA** a mis en lumière les souffrances actuelles des populations face aux changements climatiques. Elle a ensuite estimé que l'action climatique est en train de se produire, mais pas assez vite. Par la suite, chaque pays a raconté son histoire et sa position vis-à-vis de ce Dialogue de Talanoa. Ainsi, la Côte d'Ivoire, représentée à cette cérémonie par **Dr. Gustave ABOUA**, Directeur Général de l'Environnement et du Développement Durable, a présenté les actions menées en matière de lutte contre les changements climatiques depuis l'Accord de Paris à travers la ratification dudit Accord, l'amélioration de sa gouvernance environnementale et climatique ainsi que la mise en œuvre de projets comme le barrage de Soubré, le Projet WACA et le Programme d'Investissement Forestier (PIF).
- (ii) **Assemblée de Haut Niveau de la Coalition pour le Climat et l'Air Pur (CCAC)** : La 10^{ème} Assemblée de Haut Niveau de la Coalition pour le Climat et l'Air Pur s'est tenue le mardi 11 décembre 2018. Les pays membres de cette Coalition dont la Côte d'Ivoire ont fait des déclarations. Lors de la déclaration de la Côte d'Ivoire, **Dr. Gustave ABOUA**, Directeur Général de l'Environnement et du Développement Durable, a mis en exergue le fait que le processus de planification nationale sur les polluants climatiques de courte durée de vie permettrait à la Côte d'Ivoire de réduire de plus de 80% ses émissions de carbone noir et de plus de 50 % ses émissions de méthane d'ici à 2040. Les bénéfices liés à ces réductions d'émissions seraient énormes. Il s'agit d'une réduction de 74% des concentrations en particules fines (PM 2,5) et de près 20 % des décès prématurés dues à l'exposition aux émissions nationales de ces particules fines à l'horizon 2040. Enfin, l'engagement de la Côte d'Ivoire aux côtés de la Coalition dans le vaste chantier du rehaussement de nos ambitions respectives suite à la publication du rapport spécial du GIEC sur un réchauffement global à 1,5°Celsius a été évoqué.

C'est dans ce contexte de négociations difficiles que la COP24 a pris fin le samedi 15 décembre 2018 au lieu du vendredi 14 décembre 2018. **La prochaine COP, c'est-à-dire la COP25, aura lieu à Santiago, au Chili, du 11 au 22 novembre 2019.**

Au titre des Recommandations

A l'issue de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP24 et au regard des leçons apprises, les principales recommandations suivantes peuvent être formulées en vue d'améliorer les futures participations de la délégation ivoirienne :

- ◆ mettre en place, par arrêté, un **Comité Permanent pour l'organisation de la participation de la Côte d'Ivoire aux COP sur les changements climatiques**. Ce comité devra être constitué des représentants des principaux ministères et des représentants du secteur privé ;
- ◆ assurer une meilleure visibilité de la Côte d'Ivoire aux COP futures. Pour ce faire, il est souhaitable que le secteur privé soit partie prenante avec des expositions de projets et services « made in Côte d'Ivoire » ;
- ◆ accroître le budget alloué à l'organisation de la participation de la Côte d'Ivoire aux COP sur les changements climatiques.

2.5. COP25 : 02 – 13 déc. 2019 (Madrid – Espagne)

La vingt-cinquième Conférence des Parties (COP25) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) s'est tenue à Madrid, en Espagne, du 02 au 15 décembre 2019, soit deux jours supplémentaires par rapport à la planification initiale (13 décembre 2019). Cette COP25 s'est déroulée simultanément avec la quinzième Conférence des Parties (CMP15) des Etats signataires du Protocole de Kyoto et la deuxième Conférence des Parties des Etats signataires de l'Accord de Paris (CMA2). Cette COP25, avait pour thème : « **time for action** » (temps pour l'action). A travers cette vingt-cinquième Conférence des Parties (COP25), le monde entier s'est fixé comme objectif de finaliser l'opérationnalisation de l'Accord de Paris sur le Climat particulièrement sur l'article 6 concernant les mécanismes de coopération et de transfert international de résultats d'atténuation.

En tant que Pays Partie à la CCNUCC, la Côte d'Ivoire a participé activement à la COP25 de Madrid, avec une délégation constituée de l'ensemble des parties prenantes. Sur les **373 personnes** qui ont été accréditées, la COP25 a vu la participation effective de **162 personnes (soit 43,4% de présence effective)** dont le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Chef de Délégation, et le Ministre des Eaux et Forêts, **Monsieur Alain Richard DONWAHI**. La délégation ivoirienne était composée des représentants :

- ◆ d'Institutions de la République représentées par la Primature, l'Assemblée Nationale, et l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Espagne ;
- ◆ de différents départements ministériels, des Centres de Recherches et des Structures Etatiques représentés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère du Plan et du Développement (MPD), le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP), le Ministère des Mines et de la Géologie, le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINASS), le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables (MPEER), le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministère de l'Hydraulique, la Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM) et l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ;

- ◆ des Collectivités Territoriales représentées par l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), le District Autonome d'Abidjan, les Conseils Régionaux de San Pédro, du Cavally, du Sud-Comoé, du N'zi, du Béliet et de l'Iffou ;
- ◆ du Secteur Privé représenté par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et du Conseil Agricole (FIRCA), Servimat Energies, l'Association Ivoirienne des Energies Renouvelables (AIENR) et l'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC) ;
- ◆ des Partenaires Techniques et Financiers représentés par le PNUD ;
- ◆ des Organisations de la Société Civile représentées par l'ONG Page Verte, l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA-CI), la Global Garden Organisation, l'ONG My Dream of Africa, l'ONG Internationale RAMA et l'ONG Save the Orphans of Africa ;
- ◆ des Médias représentés par la RTI et Ebiz Africa.

Du 27 au 30 novembre 2019 à Madrid, se sont tenues des réunions préparatoires des différents groupes régionaux de négociations. La Côte d'Ivoire, membre du Groupe Africain et du Groupe des 77 (Coalition des pays en développement) et la Chine, était représentée par **Dr. Eric-Michel ASSAMOI**, Directeur de la Lutte contre les Changements Climatiques et Point Focal de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et **Monsieur Kumassi Philippe KOUADIO**, Point Focal du Mécanisme de Technologie Climatique. Il s'agissait pour ces groupes d'harmoniser leurs positions avant d'aborder les séances de négociations à proprement dites. Ainsi, se sont réunis :

- ◆ Le Groupe Africain, du 27 au 28 novembre 2019 ;
- ◆ Le Groupe des 77 et la Chine, du 29 au 30 novembre 2019.

A cette occasion, le Groupe Africain a réaffirmé sa position sur des points de négociation qui est principalement, d'établir un équilibre entre atténuation et adaptation, au lieu de se « focaliser sur l'établissement de rapports ». Concernant le financement, le Groupe a souligné l'importance des ressources sous forme de subventions, pour éviter d'accroître le poids de la dette des pays en développement.

Les temps forts de cette COP25 sont articulés autour de : (i) la cérémonie d'ouverture et la table ronde sur l'ambition climatique (ii) les négociations sur l'article 6, (iii) le segment de haut niveau des déclarations-pays et, (iv) les activités clés de la délégation ivoirienne.

1) Cérémonie d'ouverture

La vingt-cinquième Conférence des Parties (COP25) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a démarré par les plénières d'ouverture de tous les organes subsidiaires de mise en œuvre de la Convention (SBI) et de Conseil Scientifique (SBSTA), ainsi que par une cérémonie d'ouverture de haut niveau. Les Parties ont adopté les ordres du jour et démarré tous les travaux de négociation. Une table ronde sur l'ambition climatique a accueilli près de 50 chefs d'État et de Gouvernement.

Le Professeur Joseph Séka SEKA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a pris part à cette cérémonie d'ouverture pour le compte de la Côte d'Ivoire en tant que représentant de **Son**

Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Chef de Délégation.

Cette cérémonie d'ouverture a été marquée par les interventions dont celles de :

- ◆ **Hoesung LEE**, Président du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du climat (GIEC). Il a rappelé aux délégués les dernières conclusions du GIEC, selon lesquelles, alors que les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent plafonner l'année prochaine afin de pouvoir ensuite entamer une stabilisation climatique, ces émissions ne cessent d'augmenter.
- ◆ **Sebastián PIÑERA**, Président du Chili qui, dans un message vidéo, a souligné le besoin d'accroître le niveau d'ambition de l'action climatique dans un délai beaucoup plus court que celui convenu à Paris.
- ◆ **António GUTERRES**, Secrétaire Général des Nations Unies, a appelé à un « changement rapide et profondément transformateur ». Il a noté les attentes des pays en développement en matière de financements appropriés et opportuns pour l'action climatique, et a vivement exhorté les Parties à avancer sur l'Article 6 de l'Accord de Paris (démarches concertées) pour inciter le secteur privé et soutenir les actions collectives.
- ◆ **Pedro SANCHEZ**, Premier Ministre espagnol, a mis en exergue le rôle des femmes dans la protection de l'environnement, en évoquant Eunice Foote, la première scientifique à avoir démontré les effets des gaz à effet de serre (GES). Il a parlé de leadership, en affirmant que « tout comme elle a guidé le processus d'industrialisation, l'Europe doit désormais guider celui de décarbonisation ».
- ◆ **Michał KURTYKA**, Président de la COP24 de la Pologne, a ouvert la conférence en soulignant le besoin d'une transition juste dans tous les secteurs, et il a mis l'accent sur l'importance de prendre en compte les besoins et la dignité des populations vulnérables.

A la fin des déclarations, les Parties ont élu par acclamation **Carolina SCHMIDT**, Ministre chilienne de l'environnement, en tant que Présidente de la COP25/CMP15/CMA2.

2) Négociations pour l'opérationnalisation de l'article 6 de l'Accord de Paris

Les négociations se sont déroulées autour de tous les articles de l'Accord de Paris mais plus particulièrement sur l'article 6. En effet, l'Accord de Paris établit deux mécanismes de marché et un mécanisme non marchand au titre de l'article 6 dont le but est d'encourager une « coopération volontaire » entre les pays afin qu'ils puissent s'aider les uns les autres à réduire leurs émissions. Aussi, l'opérationnalisation de cet article 6 s'est déroulée autour de réunions de consultations informelles et de réunions dans des groupes de contact.

Pour rappel, *l'article 6.2* établit un mécanisme pour échanger « les résultats d'atténuation transférés au niveau international ». Les Parties peuvent ainsi échanger des réductions d'émissions entre elles pour permettre de réaliser leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Ce qui est assez similaire à l'échange de droits d'émission dans le cadre du Protocole de Kyoto. *L'article 6.4*, quant à lui, établit le mécanisme de développement durable assimilable au Mécanisme de Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto, par lequel les pays peuvent réaliser des projets ou des programmes

dans un autre pays pour aider le pays hôte à réduire ses émissions. Les crédits-carbone de ces activités sont transférés au pays qui finance l'activité. Ils peuvent utiliser aussi ces crédits pour atteindre leur objectif de Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Enfin, *l'article 6.8* permet aux pays d'entreprendre des actions de coopération pour alimenter leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) sans commerce de crédits-carbone.

◆ État actuel des négociations

Malgré deux (02) jours de prolongation, aucun consensus n'a pu être trouvé sur l'article 6. Quatre points ont empêché de trouver un résultat positif :

- le double-comptage des émissions « économisées » tant dans le pays d'accueil du projet que dans le pays investisseur (très efficace pour que chacun atteigne ses objectifs CDN, nettement moins pour réduire effectivement les GES),
- le transfert des émissions déjà économisées sous l'ancien système mondial (sous le protocole de Kyoto) dans le futur système (qui reporterait la création de nouveaux projets réducteurs d'émissions),
- le prélèvement dans le prix des unités carbone un montant pour le fond d'adaptation qui a pour but de financer les mesures d'adaptation au réchauffement climatique surtout dans les pays en développement,
- l'atténuation complète des émissions au niveau mondial et non pas le seul arrêt de l'augmentation de celles-ci.

Voici quelques points de vue divergeant sur ces questions. L'AOSIS (Alliance Of Small Island States) envisageait d'insérer pour l'article 6.4 un mécanisme d'annulation automatique d'une partie du CO₂ transféré. Ainsi pour obtenir l'utilisation de 100 tonnes de CO₂, l'investisseur devrait en acheter 120 tonnes, soulageant par la même l'atmosphère d'un bénéfice net de 20 tonnes de CO₂. L'Union Européenne (UE) comme les Etats-Unis se sont opposés à l'idée d'amplifier la réduction des émissions de GES par une « taxation » des émissions carbone. *Pourquoi ?* Sans doute parce qu'en tant qu'acheteurs de crédits, c'est sur eux que pèsera ce surcoût financier pourtant si bénéfique à l'atmosphère.

Par ailleurs, l'UE, les LDC (Least Developed Countries) et l'AOSIS (Alliance Of Small Island States) s'opposent catégoriquement au transfert de crédits-carbone de l'ancien système financier de Kyoto (Protocole de Kyoto) vers le nouveau (Accord de Paris). Par contre, l'Australie et les BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine) qui en sont détenteurs ont fait pression pour que ce transfert se fasse, sans succès.

Enfin, plusieurs pays développés dont les Etats-Unis ont refusé catégoriquement qu'une partie du prix des crédits-carbone soit assignée au Fond d'Adaptation dont les bénéficiaires sont les pays en voie de développement.

Face à cette situation, la Côte d'Ivoire s'est alignée sur la position du Groupe Africain afin que le prélèvement sur les crédits-carbone soit effectué pour alimenter le Fonds d'Adaptation à hauteur de 5% des transactions et, qu'un système de suivi et d'évaluation permette de garantir l'intégrité

environnementale. Les discussions vont se poursuivre en juin 2020 à Bonn (Allemagne) pour se terminer en novembre 2020, lors de la COP26 à Glasgow (Ecosse, Royaume Uni).

3) Segment de Haut Niveau pour les déclarations-pays

Le **mardi 10 décembre 2019**, la cérémonie d'ouverture du Segment de Haut Niveau conjoint des COP25/CMA2 a eu lieu, et des déclarations de haut niveau ont été prononcées tout au long de la journée et se sont terminées le **mercredi 11 décembre 2019**. Parmi ces allocutions, nous pouvons évoquer celles de :

- ◆ **Petteri TAALAS**, Secrétaire Général de l'Organisation Météorologique Mondiale, qui a mis en exergue le Rapport 2019 sur l'état du climat, et souligné les conséquences des changements climatiques. Il a pointé du doigt la pression croissante du public pour une transition vers la neutralité carbone et a appelé à un changement de mentalité pour passer « demain » à une perspective de long terme.
- ◆ **Teresa RIBERA**, Ministre espagnol de la transition écologique, qui a rappelé aux participants le besoin de bâtir des ponts entre générations et d'œuvrer avec des visions à moyen et à long terme, puis a mis en exergue que l'équité sociale doit faire partie de la lutte contre les changements climatiques.
- ◆ La Secrétaire Exécutive de la CCNUCC, **Patricia ESPINOSA** qui a appelé à rendre opérationnelles les dispositions de l'Article 6 de l'Accord de Paris, en signalant que les activités d'atténuation dans le cadre des mécanismes prévus, aidera à soutenir les activités d'adaptation. Rappelant que les dernières découvertes du GIEC montrent que la transformation requise n'est pas en marche, elle a instamment demandé un leadership ambitieux en soulignant que « nous n'avons plus de temps ».
- ◆ **Tijjani MUHAMMAD-BANDE**, Président de la 74^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (74^{ème} AGNU) qui a souligné que « nous avons un devoir moral d'agir », et a appelé à identifier des modèles économiques capables de garantir la prospérité de tous tout en assurant la résilience climatique et l'égalité de genre, et en enrayant la perte de biodiversité.
- ◆ **Carolina SCHMIDT**, Présidente de la COP 25, qui a souligné que les changements climatiques exacerbent les inégalités sociales. Évoquant le dialogue ministériel de haut niveau sur l'adaptation et les réunions avec les ministres des finances, de la science et de l'énergie, elle a instamment souhaité l'engagement de toutes les composantes des gouvernements, ainsi que des autorités infranationales, des communautés et des acteurs du secteur privé. Elle a ouvert ensuite le segment de haut niveau de la COP25/CMP15/CMA2.

Son Excellence Monsieur Jean-Roger KOUADIO BOUAFFO, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire en Espagne, a délivré au nom de la Côte d'Ivoire un message, le **mercredi 11 décembre 2019**. Dans son allocution, il a d'abord souligné que son pays est l'un des plus vulnérables au changement climatique avec un rang de 147^{ème} sur 169 selon le rapport de la Banque mondiale de juillet 2018. Dans le respect de ses engagements vis à vis de la Convention, la Côte d'Ivoire entend marquer sa volonté de s'engager dans une trajectoire de développement bas-

carbone et résilient aux changements climatiques, à travers la révision de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) par un rehaussement de son ambition. L'annonce concrète de ce nouvel effort se fera lors de la COP26 en 2020. Aussi, dans ce nouvel effort, l'accent sera mis sur : (i) la gestion durable des forêts dans un contexte de préservation, la réhabilitation et l'extension de nos forêts avec pour objectif de 20% de couverture nationale forestière en 2030 ; (ii) une agriculture respectueuse de l'environnement et intelligente face au climat ; (iii) la promotion de l'économie circulaire par la valorisation des déchets et ; (iv) l'accroissement de l'utilisation des énergies renouvelables. Enfin, il a souligné que nous devons mener ce combat pour notre génération et nous avons le devoir de léguer aux générations futures, une planète dans laquelle elles pourront à leur tour vivre et s'épanouir.

4) Activités de la délégation ivoirienne

i) Activités de Monsieur Joseph Séka SEKA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Les activités de Monsieur le Ministre, représentant **SEM Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire**, se sont passées entre, son arrivée, le **1^{er} décembre** et, son retour, le **07 décembre 2019**. Elles étaient focalisées sur sa participation à la cérémonie d'ouverture et la table ronde sur l'ambition climatique, des interviews ainsi que des audiences. Le détail de ces activités est présenté par la suite.

- ◆ **Cérémonie d'ouverture de la COP25 et table ronde sur l'ambition climatique.** Ces événements de haut niveau ont vu la présence effective d'environ 50 personnalités importantes dont des chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que leurs représentants. Les messages clés qui en sont ressortis ont porté sur :
 - le diagnostic qui a fait état de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre qui devraient atteindre un pic l'année prochaine (i.e. 2020),
 - la nécessité d'accroître le niveau d'ambition de l'action climatique,
 - les attentes des pays en développement en matière de financements appropriés et opportuns pour l'action climatique,
 - une exhortation des Parties à avancer sur l'Article 6 de l'Accord de Paris pour inciter le secteur privé à soutenir les actions collectives, et
 - le rôle plus accru des femmes dans la protection de l'environnement.
- ◆ **Interview de Monsieur le Ministre avec la presse (Privée et France 24).** Ces interviews ont porté sur la participation de la Côte d'Ivoire à la COP25, les attentes de la Côte d'Ivoire et les messages à l'attention des participants à la COP25.
- ◆ **Audience avec M. Pablo VIERA, Directeur Mondial du NDC PartnerShip.** Les échanges ont porté sur trois points essentiellement que sont : (i) la révision des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire, (ii) le Plan de partenariat et (iii) l'initiative du Paquet pour le Renforcement de l'Action Climatique (CAEP). Le Directeur Mondial du NDC Partnership s'est réjoui de la collaboration entre sa structure et la Côte d'Ivoire et a promis le renforcement de cette coopération en nous aidant à mobiliser encore plus de moyens financiers pour la mise en oeuvre de nos CDN.

- ◆ **Audience avec Mme Kosha GOUBERT Directrice Exécutive du Global Eco village Network.**
Les échanges ont porté sur la présentation du programme de Global Eco-Village Network et de sa composante Afrique. Par la suite, les axes d'intervention ont été définis afin d'établir et de formaliser une coopération avec la Côte d'Ivoire via un mémorandum d'accord.
- ◆ **Audience avec Mme Katia MARTINEZ, Directrice Générale de la société HOW2GO-CI.** Les échanges ont débuté par la présentation de sa structure HOW2GO-CI et ses services pour promouvoir et faciliter les opportunités de collaboration. D'autres échanges sont prévus en début d'année 2020 pour formaliser le cadre de collaboration avec cette structure.
- ◆ **Audience avec M. Bernard BENAYOUN, Directeur des procédés de la Société Bamboo For Life :** La société Bamboo For Life a été présentée ainsi que les projets structurants qui devraient permettre à la Côte d'Ivoire l'atteinte de ses objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques. Après ces échanges fructueux, il est prévu que Bamboo for Life puisse travailler en étroite collaboration avec l'équipe du Fonds Vert pour le Climat en Côte d'Ivoire afin de soumettre une demande de financement simplifié avec le Fonds Vert pour le Climat.
- ◆ **Audience avec M. André Weidenhaupt, Directeur Général du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable du Luxembourg :** Le but de cette audience était d'évoquer une collaboration entre la Côte d'Ivoire (MINEDD) et le Luxembourg suite à leur engagement à contribuer au Fonds Vert Climat à hauteur de 200 millions d'euros, information donnée lors de la table ronde générale du 02 décembre 2019. En effet, le Luxembourg ne collabore pas directement avec la Côte d'Ivoire mais contribue à aider les pays en développement via l'Union Européenne. Cependant, les échanges doivent se poursuivre au-delà de la COP25 afin d'entamer une coopération bilatérale entre nos deux pays.

ii) **Activités de Monsieur Alain Richard DONWAHI, Ministre des Eaux et Forêts**

Les activités de Monsieur le Ministre se sont effectuées uniquement le **lundi 09 décembre 2019** sous forme d'audience.

- ◆ **Audience avec M. Tomas Anker CHRISTENSEN, Ambassadeur Danois pour le Climat au Ministère des Affaires Etrangères (Danemark).** Les discussions ont porté sur le contexte d'élaboration de la Politique forestière, de la Stratégie, ainsi que des fiches projets qui l'accompagnent. Il y a eu également la présentation de l'Initiative Cacao et Forêts, de l'implication de l'industrie du Chocolat dans la mise en œuvre de la Stratégie, des besoins financiers de la Politique Forestière estimés à 616 milliards de F CFA et l'annonce de l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF). Par ailleurs, le Danemark a présenté les différents instruments de financement dont il dispose, notamment les fonds de pension (public-privé) et le Global Environment Facility. La délégation ivoirienne a enfin montré l'intérêt des entreprises danoises à investir dans des projets viables et durables dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie forestière de la Côte d'Ivoire.

- ◆ **Audience avec M. Atle HAMAR, Secrétaire d'Etat Norvégien à l'Environnement et au Climat (Norvège).** Après avoir rappelé les causes et les niveaux de la déforestation en Côte d'Ivoire ainsi que le contexte participatif d'élaboration de la Politique forestière et de la Stratégie, les discussions ont porté sur la présentation de l'Initiative Cacao et Forêts et de l'implication de l'industrie du Chocolat dans la mise en œuvre de la Politique, l'expression des besoins financiers de la Politique estimés à 616 milliards de F CFA et l'annonce de l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de la SPREF. La Norvège appuie les pays en développement à travers sa coopération bilatérale et multilatérale. Cependant la Côte d'Ivoire n'entretient pas de Coopération Bilatérale avec la Norvège qui est l'un des plus importants contributeurs du Fonds vert pour le Climat (GCF) et compte doubler sa contribution financière dans les prochaines années. La Norvège suivra de près la requête de la Côte d'Ivoire auprès du GCF. Enfin, la Norvège se réjouit des actions menées par le MINEF et se dit disposée à apporter son soutien à la Côte d'Ivoire à travers ces instruments multilatéraux de coopération, tels que le Forest Carbon Facility et le ART Standard Program.
- ◆ **Audience avec M. Yannick GLEMAREC, Directeur Exécutif du Fonds Vert pour le Climat.** Après les présentations de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF) et son plan d'actions, de l'Initiative Cacao et Forêts, il a été question du renforcement des interactions avec le Fonds Vert pour le Climat pour le financement de la Politique forestière. Le Directeur Exécutif du Fonds Vert pour le Climat a rassuré de son engagement à accompagner la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de sa Politique forestière.

iii) Au titre des événements parallèles

Pendant les 13 jours des négociations sur le climat qui ont succédé à la cérémonie d'ouverture, l'animation du stand de la Côte d'Ivoire, d'une superficie de **100 m²**, a été marquée par des visites régulières de nombreux participants ivoiriens et étrangers (**586 personnes**) qui ont pu apprécier les initiatives de l'ensemble des parties prenantes ivoiriennes (structures publiques et parapubliques, secteur privé, collectivités territoriales, société civile) engagées dans la lutte contre les changements climatiques. La particularité de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP25 a résidé dans l'organisation de conférences, panels et rencontres.

Ainsi, du **jeudi 05 au jeudi 12 décembre 2019**, la Salle de Conférences de 45 places et le bureau VIP du stand de la Côte d'Ivoire ont enregistré :

- ◆ **Plusieurs audiences** accordées par **Monsieur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et par **Monsieur Alain-Richard DONWAHI**, Ministre des Eaux et Forêts (*cf. activités des ministres*) ;
- ◆ **18 conférences** sur des thématiques relatives à l'adaptation, à l'atténuation, au financement, à l'innovation technologique et à la mise en œuvre des CDN.

iv) Au titre des conférences

Les **18 conférences**, tenues dans la salle de conférence du stand de la Côte d'Ivoire, ont été organisées par les parties prenantes nationales et internationales dont le récapitulatif est le suivant :

- (i) *Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA)* : « **Le FIRCA, outil de financement agricole au service de l'Etat, des filières agricoles et des partenaires Techniques et Financiers** », prononcée par **M. Fidèle KOUADIO**, chef de département changement climatique et genre.
- (ii) *Ministère de l'Environnement du Mali* : « **Expériences du Mali dans la mise en œuvre de ses CDN : implication du secteur privé et des parlementaires** », prononcée par **M. Drissa DOUMBIA**, Coordonnateur du processus CDN du Mali.
- (iii) *Bamboo for Life* : « **Assainissement et traitement des eaux usées par le Bamboo en CI** » prononcée par **M. Bernard BENAYOUN**, Directeur des procédés et par **Mme Myriam LANKRY**, Conseillère chez Bamboo for Life.
- (iv) *Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique* : « **Santé, Environnement et Changement Climatique** », prononcée par **Dr. Eugénie GAGNE**, Directrice de l'Hygiène Publique et de la Santé-Environnement.
- (v) *Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI)* : Thème 1 : « **Projet de création de 1200 hectares de forêts communautaires / Transformation de 100 pompes villageoises à motricité humaines en pompes électriques solaires dans la région de l'Iffou** », prononcée par **M. Remy Kouadio KONAN**, Directeur du Développement et de la Planification de la Région de l'Iffou. Thème 2 : « **Gabiadji, ville verte, dans la Région de San Pedro** », prononcée **M. Maurice BOKA**, Directeur Général de l'Administration de la Région de San Pedro. Thème 3 : « **Lutte contre les changements climatiques : cas de la protection et de la restauration des mangroves dans la région du Sud-Comoé** », prononcée par **M. Hervé N'ZAI AKA**, Vice-Président de la Région du Sud Comoé. Thème 4 : « **Programme de développement et d'exploitation de l'énergie solaire / Programme de préservation, de conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement dans la région du N'Zi** », prononcée par **M. Venance TIEHA**, Vice-Président de la Région du N'Zi.
- (vi) *Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC)* : « **Hévéaculture, un atout pour la lutte contre le changement climatique en Côte d'Ivoire** » par **M. KOFFI Konan Albert**, Secrétaire du Fonds de Développement de l'Hévéa (FDH).
- (vii) *Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)* : « **Promotion de l'Initiative Ouest Africaine sur l'Agriculture Intelligente face au climat** », prononcée par **M. Raoul KOUAME**, Coordonnateur de projet changement climatique.
- (viii) *Ministère de l'Environnement et du Développement Durable* : « **Dialogue des acteurs sur le climat et la croissance verte en Côte d'Ivoire** », prononcée par **Dr. Alain Serge KOUADIO**, Directeur de l'Economie Verte et de la Responsabilité Sociétale.
- (ix) *Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables* : « **Secteur de l'électricité : réformes et projets réalisés pour l'atteinte des Contributions Déterminées au niveau National** », prononcée par **M. Norbert N'GORAN**, Directeur de la Maîtrise de l'Energie et des Energies Renouvelables.

- (x) *ONG Page Verte* : « **Je connais mon assiette** », prononcée par **Mme Jeanne KOUMO**, Présidente de l'ONG Page Verte.
- (xi) *Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)* : « **Modélisation de la gestion des déchets en Côte d'Ivoire** », prononcée par **M. Eddie KONAN**, Sous-Directeur chargé des projets et programmes à l'ANAGED.
- (xii) *Ministère de l'Environnement et du Développement Durable* : « **Partage d'expériences sur l'élaboration des Programmes Pays au Fonds Vert Climat** », prononcée par **Dr. Tiangoua KONE**, Point Focal du Fonds Vert pour le Climat.
- (xiii) *Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA-CI)* : « **Initiative de PACJA-Côte d'Ivoire à la mise en œuvre des CDN** », prononcée par **M. Durand OBOUE**, Coordonnateur national de PACJA-CI.
- (xiv) *JW-Eco-Technologie* : « **L'application des pavées à la base de la technologie** », prononcée par **Chen Jui WEN**, Président de l'Association Taiwanaise de Développement de l'Ingénierie Ecologique Durable.
- (xv) *Ministère des Eaux et Forêts* : « **Projet une (1) école, 5 ha de Forêt comme stratégie de la lutte contre les changements climatiques** », prononcée par **Lt/Col. Nicolas APATA**, Chef de projet.
- (xvi) *Ministère de l'Economie et des Finances* : « **Activités du FEM en Côte d'Ivoire** », prononcée par **Mme Alimata KONE BAKAYOKO**, Point Focal Opérationnel du FEM en Côte d'Ivoire
- (xvii) *ONG Page Verte* : « **2 Femmes pour 1 hectare** », prononcée par **Mme Jeanne KOUMO**, Présidente de l'ONG Page Verte.
- (xviii) *Association Ivoirienne des Energies Renouvelables (AIENR)* : Thème1 : « **Présentation de l'initiative solution COP** » et Thème2 : « **Présentation des deuxièmes journées promotionnelles de l'économie d'énergie, de l'énergie solaire, des PME verte et du développement durable** », prononcées par **M. Boraud EDI**, Président de l'AIENR.

Par ailleurs, la **délégation ivoirienne** a participé à bon nombre d'activités **en dehors de son stand**. Au titre des activités en dehors du stand de la Côte d'Ivoire, on peut citer :

- ♦ **02 Segments de Haut Niveau** : (i) Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE ou AMCEN en anglais) et (ii) Concertation Ministérielle de la Francophonie ;
- ♦ **Animation de panels** sur des thématiques relatives à des actions d'adaptation, d'atténuation, de financement et d'innovation technologique, de mise en œuvre des CDN sur les stands de la Francophonie, de la BAD, du NDC Partnership, de la CCNUCC et du Sénégal.
- ♦ **Plusieurs réunions et ateliers de formation.**

v) **Au titre des Segments de Haut Niveau**

(iii) **Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE)** : En prélude aux débats de haut niveau de la vingt-cinquième Conférence des Parties (COP25) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), prévu les 10 et 11 Décembre 2019, les Ministres africains de l'Environnement se sont réunis le **dimanche 8 décembre 2019**. Cette rencontre a eu pour objectif principal de permettre au groupe de négociateurs pour l'Afrique (AGN) sur le changement climatique d'informer les ministres de l'état d'avancement des négociations. Ce fut l'occasion pour ces négociateurs africains de travailler avec les ministres afin de parvenir à une compréhension et une position commune sur les questions clés des négociations et partant, d'aider les ministres à dialoguer efficacement avec leurs homologues d'autres régions. Plusieurs points ont été abordés et portaient sur l'état des lieux des négociations. A ce niveau, il revient que les différents articles du traité ont été validés, sauf celui de l'article 6 qui est un sujet de désaccord. Cet article de l'accord de Paris traite du marché carbone des émissions de Gaz à effet de Serre (GES). Les états proposent un prélèvement de 5% en lieu de 2% dans ce marché d'émissions afin d'approvisionner le fonds d'Adaptation et d'éviter le double comptage pour garantir l'intégrité environnementale. Cependant, les pays développés ne sont pas d'accord car cette mention n'apparaît pas explicitement dans l'Accord de Paris. Pour **Barbara GREECY**, Présidente de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE), « la position du groupe africain demeure que le prélèvement sur les crédits carbone soit effectué et qu'il fasse l'objet d'un partage équitable ». Elle a par la suite évoqué l'importance d'un mécanisme de suivi évaluation qui permettra de garantir l'intégrité environnementale. Les négociateurs ont abordé plusieurs autres points notamment les questions de transparence dans l'accord de Paris pour éviter le double comptage, le financement des projets et le fonds vert pour le climat.

(iv) **Concertation Ministérielle de la Francophonie** : Le **mercredi 11 décembre 2019** s'est tenue la concertation ministérielle de la francophonie sur le thème « favoriser le développement de programmes et projets transformateurs et rendre les financements disponibles pour relever les défis du rehaussement de l'action climatique en Francophonie ». Ce fut l'occasion pour les ministres africains présents et leurs représentants, après avoir écouté le point des négociations sur les différents textes de l'Accord de Paris, de donner des messages forts et la stratégie à adopter afin que la voix de l'Afrique soit entendue d'une part, et que des projets d'envergure et transformateurs soient mis en œuvre d'autre part.

2.6. COP26 : 31 oct. – 12 nov. 2021 (Glasgow – Ecosse)

Les objectifs de cette COP26 étaient de présenter les nouveaux efforts pour la lutte contre le réchauffement climatique et de finaliser l'opérationnalisation de l'Accord de Paris. La Côte d'Ivoire y a participé avec **156 personnes** dont le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, **Monsieur Jean-Luc ASSI**, Chef de Délégation, le Ministre des Eaux et Forêts, **Monsieur Alain-Richard DONWAHI** et les représentants de l'Assemblée Nationale et du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel, des différents Départements Ministériels, des Collectivités Territoriales, du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile et des médias.

Les temps forts de cette COP26 ont porté sur : (i) le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, (ii) les négociations et (iii) le segment de haut niveau des déclarations-pays.

1) Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement

La Conférence de Glasgow sur les changements climatiques a démarré par une cérémonie d'ouverture le 30 octobre 2021 et par la suite le 1er et 2 novembre 2021, s'est tenu un sommet de haut niveau en présence de plus de cent-vingt (120) Chefs d'Etat et de Gouvernement. Les dirigeants du monde entier ont livré leur feuille de route. Des discours souvent « graves » ont jalonné ce sommet. Boris Johnson, Premier ministre britannique, a par exemple évoqué « *Un échec de cette conférence déclencherait dans le monde une colère et une impatience incontrôlables* ». Selon le Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres, « *Il est temps de dire 'assez'. Assez de brutaliser la biodiversité, de nous tuer nous-mêmes avec le carbone, de traiter la nature comme des toilettes, de brûler, forer et extraire plus profond. Nous creusons nos propres tombes* ». Joe Biden, le président américain, a expliqué voir dans cette COP26 une opportunité d'investir et de construire un futur durable. Pour Emmanuel Macron, il est vital de limiter la hausse des températures à 1,5 degré, conformément aux engagements de la COP21 à Paris et il s'est ainsi exprimé en ces termes « *Je veux ici appeler les pays qui ne sont pas au rendez-vous de leur juste part, à prendre leurs responsabilités d'ici la fin de cette COP* ».

2) Négociations

Les principaux résultats issus des négociations sont les suivants :

- 152 pays, représentant près de 90% des émissions de Gaz à Effets de Serre, ont remis des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) rehaussées ;
- 82 pays ont désormais la neutralité carbone dans leurs objectifs, soit 13 pays de plus qu'avant la conférence de Glasgow ;
- plus de 100 pays ont accepté de réduire les émissions de ce Gaz à Effet de Serre d'ici à 2030 ;
- près de 180 pays se sont engagés à stopper et à inverser la déforestation d'ici 2030 notamment à travers la mobilisation de 16,5 milliards d'euros pour la protection et la restauration des forêts ;
- tous les pays développés ont décidé de doubler le financement climat consacré à l'adaptation des pays vulnérables aux changements climatiques ;
- départ progressif du charbon comme source d'énergie via l'accélération de la transition énergétique mondiale par la réduction des subventions aux énergies fossiles dès 2022 ;
- les pays ont décidé que 5% des recettes issues des ventes de carbone devaient être consacrées au financement de l'adaptation dans le cadre des mécanismes de marché ;
- les pays ont décidé qu'ils autoriseraient le report des anciens crédits carbone générés depuis 2013 dans le cadre du mécanisme de développement propre (MDP) du protocole de Kyoto pour aider à respecter les engagements climatiques de l'Accord de Paris ;
- les pays ont été encouragés à utiliser des calendriers communs pour leurs engagements climatiques nationaux ;
- tous les pays ont accepté de soumettre des informations sur leurs émissions et leur soutien financier, technologique et de renforcement des capacités en utilisant un ensemble commun et standardisé de formats et de tableaux.

3) Segment ministériel de Haut Niveau pour les déclarations-pays

Les pays qui n'ont pas pris la parole lors du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement le 1^{er} et 2 novembre 2021, ont pu faire des déclarations nationales les 10 et 11 novembre 2021. Ainsi, **Monsieur Jean-Luc ASSI**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, a délivré au nom de la Côte d'Ivoire un message le mercredi 11 novembre 2021. Dans son allocution, il a présenté le nouvel engagement de la Côte d'Ivoire à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre à hauteur de 30,41 % d'ici à 2030 en mettant l'accent entre autre sur : (i) la réduction significative du taux de déforestation à hauteur de 70% à l'horizon 2030 par rapport à 2015, (ii) l'augmentation du reboisement par la conversion d'un (1) million d'hectares de terres en forêts à l'horizon 2030, (iii) l'accroissement des énergies renouvelables dans la production d'électricité pouvant atteindre 45 % du mix énergétique avec le retrait du charbon, (iv) la promotion de pratiques agricoles intelligentes face au climat, et (v) la promotion de l'économie circulaire. De plus, il a souligné que la Côte d'Ivoire pourrait atteindre la neutralité carbone entre 2030 et 2050 à condition de bénéficier des appuis financiers additionnels et ce, grâce à la conversion de 3 millions d'hectares de terres en forêts. Enfin, il a souligné notre devoir de préserver notre planète pour les générations futures.

4) Acquis

Les activités des membres de la délégation ont porté sur la participation aux négociations, l'animation de panels/conférences sur les stands (Côte d'Ivoire et ailleurs) ainsi que la participation aux réunions et aux audiences du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et, du Ministre des Eaux et Forêts. Ainsi, au terme de cette COP26, nous pouvons citer comme acquis :

- La mise en place d'un projet de suivi-évaluation de la mise en œuvre de nos Contributions Déterminées au niveau National (CDN) avec Expertise France et l'Union Européenne d'un montant de 6 millions d'euros (environ 4 milliards de francs CFA) ;
- Engagement de durabilité dans la filière palmier à huile avec AgroForest via la déclaration de Glasgow ;
- Renforcement de la coopération avec le FIDA par l'installation de son bureau Afrique de l'Ouest à Abidjan en 2022 suite à l'Accord de siège obtenu ;
- Projets de signature d'accord de coopération avec des partenaires anglais en 2022, en lien avec l'ambassade de Côte d'Ivoire en Grande Bretagne notamment (i) Castletown Law, (ii) James Hutton Institute, (iii) Projects Team, (iv) le Jardin Botanique d'Édimbourg et (v) la société Britannique Wood Bois, dans le cadre des concessions forestières.

Tous les acquis feront l'objet d'un suivi par le Comité Permanent d'Organisation des COP afin qu'au premier semestre 2022 un bilan soit fait. Le résultat du bilan permettra de mieux préparer nos attentes et objectifs à atteindre lors de la prochaine COP.

Conclusion

C'est dans un contexte de négociations difficiles qu'un accord a été obtenu le samedi 13 novembre 2021 au lieu du vendredi 12 novembre 2021. **La prochaine COP, c'est-à-dire la COP27, aura lieu à Sharm El-Sheikh, en Egypte, du 07 au 18 novembre 2022.**

2.7. COP27 : 07 – 18 nov. 2022 (Sharm El-Sheikh – Egypte)

Cette année s'est tenue la COP27, du **6 au 18 novembre 2022, à Sharm El Sheikh, en Egypte** dont les objectifs étaient la présentation des nouveaux efforts pour la lutte contre les changements climatiques et la feuille de route de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

La Côte d'Ivoire y a participé avec **166 personnes** dont SEM, le Vice-Président de la République, **Monsieur KONE Tiémoko Meyliet**, Chef de Délégation, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, **Monsieur KOUASSI Kobenan Adjoumani**, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, **Monsieur ASSI Jean-Luc**, le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie, **Monsieur COULIBALY Sangafowa Mamadou**, le Ministre des Eaux et Forêts, **Monsieur TCHAGBA Laurent**, l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Egypte, **Monsieur EZOUAN Timothée**, le Président de la COP15 sur la Désertification, **Monsieur DONWAHI Alain-Richard**, le Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Social, **Monsieur AKA Aouélé** et les représentants de la Vice-Présidence, de la Primature, de l'Assemblée Nationale, du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel, des différents Départements Ministériels, des Collectivités Territoriales, du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile et des médias.

Les temps forts de cette COP27 qui a rassemblé plus de 45.000 participants ont porté sur : (i) la cérémonie d'ouverture, (ii) le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, (iii) le segment de haut niveau des déclarations-pays, (iv) les négociations et (v) les activités de la délégation.

1) Cérémonie d'ouverture

Monsieur ASSI Jean-Luc, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que **Monsieur DONWAHI Alain-Richard**, Président de la COP15 sur la Désertification, ont pris part à la cérémonie d'ouverture le dimanche 6 novembre 2022. La COP27 s'est ouverte sur un sentiment général d'urgence, avec de nombreux intervenants soulignant les effets climatiques dévastateurs que le monde a connus cette année. Les discours prononcés à la cérémonie d'ouverture ont rappelé les signaux d'alerte envoyés par la communauté scientifique, ils ont évoqué les défis géopolitiques actuels et leurs effets sur les systèmes énergétiques et alimentaires, et souligné le besoin de se focaliser sur la mise en œuvre de nos engagements contenus dans nos CDN et ceux pris lors des déclarations.

2) Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement

Les chefs d'État et de Gouvernement et leurs délégations ont participé au sommet de haut niveau organisé par le Président de la République Arabe d'Egypte les 7 et 8 novembre 2022. La Côte d'Ivoire y a participé avec **SEM le Vice-Président, KONE Tiémoko Meyliet**, les Ministres en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts et de l'Energie et, le Président de la COP15 sur la Désertification. Par leur présence, les dirigeants visaient à signaler une dynamique soutenue en faveur de l'action climatique.

Le président égyptien Abdel Fattah El-Sissi a souligné le thème du Sommet sur la mise en œuvre du climat, « Ensemble pour la mise en œuvre » ou « Together for Implementation ». Il a déclaré que les

parties devraient fournir des feuilles de route pratiques qui précisent la façon dont elles prévoient réduire les émissions de gaz à effet de serre, donnant la priorité aux besoins des pays en développement, en particulier l'Afrique. Ce sommet a donné lieu à six tables rondes de haut niveau. Les discussions ont mis en évidence des solutions, sur des thèmes tels que la sécurité alimentaire, les communautés vulnérables et la transition juste, pour tracer une voie permettant de surmonter les défis climatiques et de fournir les financements, les ressources et les outils nécessaires pour mener efficacement une action climatique à grande échelle.

3) Segment de Haut Niveau pour les déclarations-pays

Lors de la session de déclaration des messages des pays, la Côte d'Ivoire à travers SEM le Vice-Président a délivré un message le lundi 7 novembre 2022. Dans son allocution, il a présenté le nouvel engagement de la Côte d'Ivoire à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre à hauteur de 30,41 % d'ici à 2030 en mettant l'accent entre autre sur : (i) la réduction significative du taux de déforestation à hauteur de 70% à l'horizon 2030 par rapport à 2015, (ii) l'augmentation du reboisement par la conversion d'un (1) million d'hectares de terres en forêts à l'horizon 2030, (iii) l'accroissement des énergies renouvelables dans la production d'électricité pouvant atteindre 45 % du mix énergétique avec le retrait du charbon, (iv) la promotion de pratiques agricoles intelligentes face au climat, et (v) la promotion de l'économie circulaire. De plus, il a souligné que la Côte d'Ivoire pourrait atteindre la neutralité carbone entre 2030 et 2050 à condition de bénéficier des appuis financiers additionnels et ce, grâce à la conversion de 3 millions d'hectares de terres en forêts. Enfin, il a souligné notre devoir de préserver notre planète pour les générations futures.

4) Négociations

Les négociations ont été très difficiles pour l'obtention du texte final ce qui a occasionné une fin de la COP27 le 20 novembre au lieu du 18 novembre 2022. Les principaux résultats issus des négociations sont les suivants :

- La création d'un fonds spécifique pour les pertes et préjudices et d'un « comité de transition » chargé de formuler des recommandations sur la manière de le rendre opérationnel ;
- La préparation d'un rapport sur le doublement du financement de l'adaptation pour examen lors de la COP28 a été demandé au Comité permanent des Finances ;
- L'exhortation des pays développés à atteindre l'objectif de 100 milliards USD ;
- Le lancement d'un nouveau programme de travail quinquennal visant à promouvoir les solutions technologiques climatiques dans les pays en développement ;
- Le lancement d'un programme de travail sur l'atténuation qui vise à intensifier de toute urgence les ambitions et la mise en œuvre de l'atténuation et qui se poursuivra jusqu'en 2030, avec au moins deux dialogues mondiaux organisés chaque année ;
- L'invitation des gouvernements à réexaminer et à renforcer les objectifs fixés pour 2030 dans leurs plans nationaux pour le climat (CDN) d'ici à la fin de 2023 ;
- L'accélération des efforts visant à réduire progressivement l'énergie produite à partir du charbon et à supprimer les subventions inefficaces accordées aux combustibles fossiles.

De nombreuses annonces ont été faites lors de la COP27 :

- Les pays ont lancé un ensemble de 25 nouvelles actions de collaboration dans cinq domaines clés : l'électricité, le transport routier, l'acier, l'hydrogène et l'agriculture ;
- Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a annoncé un plan de 3,1 milliards de dollars pour garantir que chaque habitant de la planète soit protégé par des systèmes d'alerte précoce dans les cinq prochaines années ;
- De nouvelles promesses de dons, d'un montant total de plus de 230 millions USD, ont été faites au « Fonds d'adaptation » ;
- Un plan dirigé par le G7, appelé « Global Shield Financing Facility », a été lancé lors de la COP27 pour fournir des fonds aux pays victimes de catastrophes climatiques ;
- Annonçant un total de 105,6 millions de dollars de nouveaux financements, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et la Région wallonne de Belgique ont souligné la nécessité de soutenir encore davantage le Fonds pour l'environnement mondial destinés à répondre aux besoins immédiats d'adaptation au climat des États de faible altitude et à faible revenu ;
- Le nouveau partenariat indonésien pour une transition énergétique juste, annoncé lors du sommet du G20 qui s'est tenu parallèlement à la COP 27, mobilisera 20 milliards d'USD au cours des trois à cinq prochaines années pour accélérer une transition énergétique juste ;
- Des progrès importants ont été accomplis en matière de protection des forêts avec le lancement du Partenariat des leaders sur les forêts et le climat, qui vise la synergie d'actions pour mettre fin à la disparition des forêts et à la dégradation des terres d'ici 2030.

5) Autres activités

La délégation ivoirienne a participé à plusieurs activités sur le stand de la Côte d'Ivoire (100 m²) et en dehors du stand. Ainsi, en plus des activités énumérées précédemment, SEM le Vice-Président a participé à 02 tables rondes sur le financement et la vulnérabilité des communautés, à 03 conférences sur l'Adaptation, Abidjan Legacy Program et la Nutrition. Par ailleurs, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a participé à 16 activités dont 09 audiences, 03 panels, 02 conférences, 01 signature d'engagement et 01 cérémonie de remise de prix. Le Ministre des Eaux et Forêts a pris part à 2 panels sur l'Alerte précoce multirisque et l'Initiative Cacao et Forêts ainsi qu'à 03 audiences avec IDH, la Société WoodBois et le département d'Etat Américain en charge des océans et des affaires environnementales et scientifiques. Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a participé à 02 conférences sur l'Agriculture et les engagements pris depuis Malabo, 02 lancements d'Initiatives (Nutrition et Agriculture en lien avec l'Alimentation), 01 Panel sur le programme technologie pour la transformation de l'Agriculture et 01 audience avec le PNUD. Le Ministre en charge de l'Energie a eu une audience avec la Ministre de l'Electricité et de l'Energie renouvelable d'Egypte. Le Ministre en charge de la Construction a participé à une conférence ministérielle sur l'urbanisation et le changement climatique, 02 audiences avec M. EL GAZZAR, Ministre du Logement, des Services publics et des communautés locales d'Egypte, Mme le Point Focal Opérationnel du FEM en CI. En outre, plusieurs activités ont été organisées par les parties prenantes nationales dans la salle de conférences du stand de la Côte d'Ivoire et ailleurs sur l'agriculture, l'énergie, les ressources en eau, la santé et la synergie multi-sectorielle et multi-acteurs pour non seulement partager notre expérience mais aussi acquérir celle des autres.

6) Acquis

Les activités des membres de la délégation ont porté sur la participation aux négociations, l'animation de panels/conférences sur les stands (Côte d'Ivoire et ailleurs) ainsi que la participation aux réunions, conférences, initiatives et audiences. Ainsi, au terme de cette COP27, nous pouvons citer comme acquis :

- La formalisation de suivi-évaluation de la mise en œuvre de nos Contributions Déterminées au niveau National (CDN) avec Expertise France d'un montant d'environ 4 milliards de francs CFA) dès 2023 ;
- Engagement de durabilité dans les filières palmier à huile, cacao et hévéa avec AgroForest ;
- Adhésion à des initiatives internationales sur les déchets, le méthane, la nutrition, l'agriculture, la cuisson propre
- Renforcement de la coopération avec d'autres pays tels que l'Egypte, les USA, le Ghana, le Cameroun et des structures comme Microsoft, le PUND, Expertise France, WoodBois, NDC Partnership

Tous les acquis feront l'objet d'un suivi par le Comité Permanent d'Organisation des COP afin qu'au premier semestre 2023 un bilan soit fait. Le résultat du bilan permettra de mieux préparer nos attentes et objectifs à atteindre lors de la prochaine COP28.

7) Difficultés

Les difficultés ont été diverses mais la plus saillante a été la finance et le coût du Dollar américain qui a connu une inflation à un niveau dont la valeur dépassait celle de l'Euro. En effet, lors de cette COP27 tous les coûts étaient en Dollar américain donc tous nos moyens financiers ont été fortement impactés négativement. Ainsi, une limitation budgétaire a contraint la Côte d'Ivoire à avoir un stand de type bureau au détriment des pavillons ce qui n'a pas permis une bonne visibilité du pays. De plus, les indemnités de mission en Afrique, (entre 75.000 et 85.000 francs CFA) étaient bien en deçà des coûts des logements lors de cette COP27.

Des recommandations pourraient être formulées par la valorisation des indemnités pour les missions en Afrique et l'augmentation du budget de gestion du stand à 400 millions de francs CFA.

Conclusion

La COP27 fut riche en enseignements avec une participante remarquable et remarquée de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, le budget des stands (70 millions de francs CFA) a montré ses limites pour une bonne visibilité de la Côte d'Ivoire. Il faudrait donc que ce budget soit revu à la hausse et la gestion du stand (réservation, conception, aménagement) soit confié à une structure autonome (dédiée). Enfin, l'organisation pratique pourrait faire l'objet d'une gestion interministérielle plus accrue sous le leadership du Ministère en charge de l'Environnement.

Enfin, c'est dans un contexte de négociations difficiles qu'un accord issu des négociations a été obtenu le dimanche 20 novembre au lieu du vendredi 18 novembre 2022. **La prochaine COP, c'est-à-dire la COP28, aura lieu à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, du 30 novembre au 12 décembre 2023.**

2.8. COP28 : 30 nov. – 12 décembre 2023 (Dubai – Emirats Arabes Unis)

La vingt-huitième édition de la Conférence des Parties (COP 28) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, s'est tenue du **30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubai, aux Emirats Arabes Unis** avec pour objectif faire le premier bilan mondial de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

La Côte d'Ivoire y a participé avec **295 personnes** dont Son Excellence Monsieur, le Vice-Président de la République, **Monsieur KONE Tiémoko Meyliet**, Chef de Délégation, la Présidente du Sénat, **Madame KAMISSOKO CAMARA Kandia**, le Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, **Monsieur AKA Aouélé**, le Ministre Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, **Monsieur KOUASSI Kobenan Adjoumani**, le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie, **Monsieur COULIBALY Sangafowa**, le Ministre des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, **Monsieur ADOM Kacou**, le Ministre de la Construction, du Logement et du l'Urbanisme, **Monsieur KONE Nabagné**, le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, **Monsieur DIMBA Pierre**, le Ministre des Eaux et Forêts, **Monsieur TCHAGBA Laurent**, la Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, **Madame KONE Mariétou**, le Ministre du Tourisme et des Loisirs, **Monsieur FOFANA Siandou** et le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, **Monsieur ASSAHORE Konan Jacques**, l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire aux Emirats Arabes Unis, **Monsieur DIABY Vacaba**, le Président de la quinzième Conférence des Parties (COP 15) à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et la Sécheresse, **Monsieur DONWAHI Alain-Richard**, et les représentants de la Présidence de la République, de la Primature, de l'Assemblée Nationale, des différents Départements Ministériels, des Collectivités Territoriales, du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile et des médias.

La COP28 a rassemblé plus de **80.000 participants** et ses temps forts sont les suivants : (i) la cérémonie d'ouverture, (ii) le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, (iii) le segment de haut niveau des déclarations-pays, (iv) les négociations et (v) les activités de la délégation.

La présente communication met l'accent sur les points forts de la participation de la délégation ivoirienne en faisant ressortir les acquis et les perspectives pour la prochaine COP29 prévue à Baku, en Azerbaïdjan.

1) Cérémonie d'ouverture

La Côte d'Ivoire a participé à la cérémonie d'ouverture avec une délégation conduite par le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, **Monsieur ASSAHORE Konan Jacques**, avec à ses côtés le Ministre des Eaux et Forêts, **Monsieur TCHAGBA Laurent** et leurs collaborateurs.

Les discussions ont été présidées par l'Emirati, le Sultan Docteur Al-Jaber, président élu de la COP28. Cette cérémonie a révélé un sentiment général d'urgence, avec de nombreux intervenants soulignant les effets climatiques dévastateurs que le monde a connus cette année. Les discours prononcés ont rappelé les signaux d'alerte envoyés par la communauté scientifique. Ils ont évoqué les défis géopolitiques actuels et leurs effets sur les systèmes énergétiques et alimentaires, et ont souligné le besoin de se focaliser sur la mise en œuvre de nos engagements contenus dans nos contributions déterminées au niveau national

et ceux pris lors des déclarations. Au cours de cette cérémonie d'ouverture, les différents organes de la COP28 ont été mis en place et l'agenda de la COP28 a été validé.

2) Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement

Les Chefs d'État et de Gouvernement et leurs délégations ont participé au sommet de haut niveau organisé par le Président des Emirats Arabes Unis, les 1^{er} et 2 décembre 2023. La Côte d'Ivoire y a participé avec **S.E.M le Vice-Président de la République, KONE Tiémoko Meyliet**, le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, **Monsieur ASSAHORE Konan Jacques** et le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, Monsieur **ADOM Kacou**.

Par leur présence, les dirigeants des Etats ont montré qu'ils soutenaient la dynamique en cours en faveur de l'action climatique pour sauver la planète terre d'un désastre irréversible. Tous ont été unanimes pour tirer la sonnette d'alarme car les efforts actuels de tous les pays du monde ne suffisent pas pour limiter le réchauffement climatique en deçà de 2 degrés Celsius. Ils ont ainsi appelé à des actions accélérées, plus concrètes et à un rehaussement des ambitions climatiques contenues dans les Contributions Déterminées au niveau National.

Ce sommet a donné lieu à plusieurs tables rondes dont trois (3) auxquelles Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a pris part.

La première table ronde qui a porté sur **la fiance climatique**, a mis en évidence l'urgence de mettre en place de nouveaux mécanismes de financements innovants et flexibles en vue d'accélérer l'action climatique.

La seconde table ronde a concerné **l'adaptation**. Des solutions d'adaptation en lien avec la sécurité alimentaire, les communautés vulnérables et la transition juste ont été discutées. Des propositions ont été faites pour tracer la voie permettant de surmonter les défis climatiques et de fournir les financements, les ressources et les outils nécessaires afin de mener efficacement une action climatique à grande échelle.

La troisième table ronde a traité de **la réduction des émissions de gaz à effet de serre (ou atténuation)**. Les échanges ont souligné l'urgence de l'abandon des énergies fossiles pour aller le plus rapidement à une utilisation plus accrue des énergies renouvelables. Il a été aussi question du transfert de technologie pour accélérer la dynamique en cours de réduction des énergies fossiles.

3) Segment de Haut Niveau pour les déclarations-pays

Lors de la session de déclaration des messages des pays, la Côte d'Ivoire à travers de Monsieur le Vice-Président a délivré le samedi 2 décembre 2023 le message de la Côte d'Ivoire relatif à l'ambition climatique et ses attentes de la COP28. Dans son allocution, il a rappelé le nouvel engagement de la Côte d'Ivoire à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre à hauteur de 30,41 % d'ici à 2030 en mettant l'accent sur l'accroissement des énergies renouvelables dans la production d'électricité pouvant atteindre 42 % du mix énergétique. Il a annoncé la mise en œuvre de plusieurs projets dans les domaines

du solaire, de la biomasse et de l'hydroélectricité afin de mettre en valeur l'énorme potentiel du pays en énergies renouvelables de sources diversifiées. Il est revenu sur la construction de la première centrale biomasse qui sera achevée en 2024-2025 et qui produira 46 Mégawatts d'électricité, et réduira de 4,5 millions de tonnes les émissions de gaz à effet de serre au cours des 25 prochaines années. Il a souligné que la Côte d'Ivoire poursuit également la mise en œuvre de son programme de reconstitution de son patrimoine forestier et d'agriculture zéro carbone. Ce qui permettra de reconstituer d'ici 2030, au moins 20% de son couvert forestier et d'émettre des crédits-carbone. Enfin, il a plaidé pour des mécanismes de flexibilité et d'accès facile aux guichets de financement climatiques aux pays en développement. Il a enfin mentionné l'urgence des réformes de la gouvernance financière climatique à faire, tout en prenant en compte les propositions africaines suffisamment justifiées, notamment sur l'adaptation et les pertes et dommages.

4) Négociations

Les discussions ont porté sur une douzaine de thématiques dont cinq (5) ont donné lieu à des avancées, à savoir : (i) le Bilan Global, (ii) l'Objectif mondial sur l'adaptation, (iii) les Pertes et Dommages, (iv) la Finance et (v) les Besoins particuliers et circonstances particulières de l'Afrique. Ainsi, certaines résolutions ont été adoptées et d'autres ont été renvoyées aux prochaines négociations.

L'Afrique, au travers de la réunion de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) a donné sa position contenue dans la déclaration de Nairobi sur les différentes thématiques avec des points de priorité mis en exergue par la Côte d'Ivoire notamment sur la finance climatique, l'adaptation et les pertes et dommages.

Par ailleurs, de nombreuses annonces ont été faites lors de la COP28 :

- **Pertes et Dommages** : Le premier jour des négociations a vu le lancement du fonds « pertes et dommages » destiné à aider les pays vulnérables à faire face aux conséquences de plus en plus coûteuses et dommageables des catastrophes climatiques. Les premières promesses financières s'élevaient à plus de **650 millions de dollars américains** ;
- **Tripler le nucléaire d'ici 2050** : Une vingtaine de pays dont les États-Unis, la France, le Japon et les Émirats Arabes Unis ont appelé dans une déclaration commune à tripler les capacités de l'énergie nucléaire dans le monde d'ici 2050, par rapport à 2020 ;
- **Tripler les énergies renouvelables d'ici 2030** : Au moins 118 pays ont signé un appel à tripler la capacité des énergies renouvelables installées mondialement et à doubler le taux annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de 2% à 4% d'ici 2030 ;
- **Charbon** : La France a lancé avec les États-Unis et d'autres pays, dont le Vietnam et l'Indonésie, une initiative pour soutenir l'accélération de la sortie du charbon, qui génère encore le tiers de l'électricité mondiale ;
- **Méthane** : Les États-Unis ont annoncé que de nouveaux pays, dont le Turkménistan, le recordman du monde des fuites de méthane selon l'Agence Internationale de l'Energie, ont rejoint une initiative appelée « Global Methane Pledge », qui dépasse désormais 150 pays. L'initiative vise à réduire de 30% les émissions de méthane d'ici 2030, comparé à 2020 ;
- **Santé** : Plus de 120 pays ont signé une déclaration pour « placer la santé au cœur de l'action climatique ».

- **Fonds d'investissement pour le climat des Émirats Arabes Unis** : Les Émirats Arabes Unis ont annoncé qu'ils allaient investir 30 milliards de dollars américains dans un nouveau fonds pour le climat avec le secteur privé, en partenariat notamment avec le géant BlackRock. Le fonds, Alterra, se concentrerait sur des projets climatiques dans le monde en développement, espérant stimuler des investissements totalisant **250 milliards de dollars américains** d'ici à 2030.

5) Autres activités

La délégation ivoirienne a participé à plusieurs activités sur son pavillon amélioré de 90 m² et en dehors de celui-ci. Ainsi, en plus des activités énumérées précédemment, Monsieur le Vice-Président de la République a participé à plusieurs audiences et à la présentation de l'état d'avancement de l'initiative d'Abidjan ou « Abidjan Legacy Program » et du rapport climat et développement de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, les Ministres ont eu des agendas très étoffés et ponctués de participations à des événements majeurs ainsi qu'à des audiences.

Enfin, il est important de noter que **trente (30) conférences et panels** se sont tenus au Pavillon de la Côte d'Ivoire en présence de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers, en vue de présenter les défis en matière de lutte contre les changements climatiques dans différents secteurs d'activités, mais aussi les opportunités offertes en matière d'investissements durables pour mettre en œuvre les solutions existantes.

6) Acquis

Les activités des membres de la délégation ont permis d'avoir des acquis, notamment :

- L'adhésion à plusieurs initiatives portées par les Emirats Arabes Unis dont l'initiative SAFE (Scaling-up Agriculture and Food Systems for Economic Development) dotée d'un montant de 10 milliards de dollars américains ;
- La signature d'un plaidoyer avec l'UNITAR pour le financement de l'Education Environnementale et Climatique en Afrique de l'Ouest ;
- L'accord donné par le Groupe CJR du Portugal pour accompagner la Côte d'Ivoire dans sa transition énergétique ;
- L'opportunité de soumissions de projets ivoiriens au fonds Alterra doté de 250 milliards de dollars américains en lien avec les catastrophes que nous subissons ;
- L'adoption d'un cadre de partenariat spécifique sur la finance climat de la BOAD et l'UEMOA pour accompagner notre pays dans la mobilisation de financements pour la mise en œuvre de nos CDN ;
- La mise en place d'un fonds d'étude pour les pays membre de l'UEMOA ;
- L'engagement renouvelé par le Réseau du Global Network Adaptation pour son engagement à continuer son partenariat avec la Côte d'Ivoire notamment dans la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation ;
- L'engagement de la Blockchain & Climate Institute, partenaire du Centre et Réseau de Technologies Climatiques de la Convention, à mobiliser un financement de 250.000 dollars

américains, pour accompagner notre pays dans les technologies innovantes (Intelligence Artificielle) appliquées au traitement des données climatiques pour renforcer les actions d'adaptation ;

- L'engagement des acteurs de l'Initiative d'Accélération de l'Adaptation (APA) à accompagner la Côte d'Ivoire à construire un portefeuille de projets structurants de secteurs prioritaires de l'Adaptation tels que l'Agriculture, les Ressources en Eau, l'Utilisation des Terres, la Santé, les Ressources Côtières et certains projets transversaux comme ceux liés aux Systèmes d'Alerte Précoces ;
- La signature de deux (2) conventions de partenariat entre la SODEXAM et l'Organisation Météorologique Nationale des Emirats Arabes Unis de Dubaï et celle du Maroc.

Tous les acquis feront l'objet d'un suivi par le Comité Permanent d'Organisation des COP afin qu'au premier semestre 2024 un premier bilan soit fait. Le résultat du bilan permettra de mieux préparer nos attentes et objectifs à atteindre lors de la prochaine COP29.

7) Difficultés

Deux difficultés majeures se sont présentées aux participants à savoir le coût exorbitant des hôtels et leur éloignement d'environ 50 km du site de la COP28.

8) Conclusion

La COP28 fut riche en enseignements avec une participation remarquable et remarquée de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a eu cette année une bonne visibilité due à l'acquisition d'un pavillon de 90 m² et de bureaux VIP de 32 m². Il est donc souhaitable que ce budget qui a permis cette visibilité, soit au moins maintenu sinon revu à la hausse. Enfin, l'organisation pratique de notre participation devrait faire l'objet d'une gestion interministérielle plus accrue sous la présidence du Vice-Président de la République, Chef de délégation.

La vingt neuvième édition de la Conférence des Parties ou COP 29, est prévue se tenir à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024.

La présente Communication vise à informer le Conseil des Ministres de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP28. Par la suite, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique organisera une cérémonie de restitution nationale et des consultations sectorielles afin de mobiliser toutes les parties prenantes nationales autour des opportunités, des grands enjeux des négociations, du suivi des acquis de la COP28 pour la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National sur le climat.

2.9. COP29 :11 – 22 nov. 2024 (Bakou – Azerbaïdjan)

La vingt-neuvième édition de la Conférence des Parties (COP 29) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, s'est tenue du **11 au 22 novembre 2024 à Bakou, en Azerbaïdjan** avec pour objectif de fournir une vue d'ensemble des progrès actuels dans la mise en œuvre

de l'Accord de Paris et à parvenir à un accord sur de nouvelles ressources financières pour soutenir l'action mondiale pour le climat.

La COP29 a rassemblé plus de **66.778 participants** et la Côte d'Ivoire y a participé avec **197 personnes** dont Son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République, **Monsieur Tiémoko Meyliet KONE**, Chef de Délégation, le Ministre des Eaux et Forêts, **Monsieur Laurent TCHAGBA**, le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, **Monsieur ASSAHORE Konan Jacques**, l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Iran, **Monsieur OUATTARA Tamakolo**, le Président de la quinzième Conférence des Parties (COP 15) à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, **Monsieur Alain-Richard DONWAHI**, et les représentants de la Présidence de la République, de la Primature, de l'Assemblée Nationale, du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, des différents Départements Ministériels, des Collectivités Territoriales, du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile et des médias.

Les temps forts de cette COP29 ont été les suivants : (i) la cérémonie d'ouverture, (ii) le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, (iii) le segment de haut niveau des déclarations-pays, (iv) les négociations et (v) les activités des délégations.

La présente Communication vise à informer le Conseil des Ministres de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP29. Elle met l'accent sur les temps forts de la participation de la délégation ivoirienne en faisant ressortir les acquis et les perspectives pour la prochaine COP30 prévue à Belém, au Brésil.

1) Cérémonie d'ouverture

La Côte d'Ivoire a participé à la cérémonie d'ouverture le 11 novembre 2024 avec une délégation conduite par le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, **Monsieur ASSAHORE Konan Jacques**, avec à ses côtés le Ministre des Eaux et Forêts, **Monsieur Laurent TCHAGBA**, le Président de la COP15, **Monsieur Alain-Richard DONWAHI** et leurs collaborateurs.

Cette cérémonie a débuté par l'allocution du président de la COP28, le sultan Ahmed Al Jaber qui a abordé les initiatives avancées par son pays pendant la COP28 et s'est dit convaincu que la COP29 serait couronnée de succès. A sa suite, le ministre azerbaïdjanais de l'Ecologie et des Ressources naturelles, Moukhtar Babaïev, a été élu président de la COP29 qui, dans son intervention, a souligné que cette COP29 est une opportunité pour tous et ne doit pas être manquée afin que les problèmes soient résolus de toute urgence.

Enfin, le secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell a dit que cette COP29 était le seul endroit pour résoudre la crise climatique et agir ensemble face à ce problème. Les différents discours prononcés ont rappelé les signaux d'alerte envoyés par la communauté scientifique en mettant au centre des discussions la question de financement de l'action climatique.

2) Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement et leurs délégations ont participé au sommet de haut niveau organisé par le Président de l'Azerbaïdjan, les 12 et 13 novembre 2024. La Côte d'Ivoire y a participé avec **S.E.M le Vice-Président de la République, Tiémoko Meyliet KONE**, le Ministre de

l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, **Monsieur ASSAHORE Konan Jacques**, le Ministre des Eaux et Forêts, **Monsieur Laurent TCHAGBA** et le Président de la COP15, **Monsieur Alain-Richard DONWAHI**.

Par leur présence, les dirigeants des Etats ont montré qu'ils soutenaient la dynamique en cours en faveur de l'action climatique pour sauver la planète terre d'un désastre irréversible. Tous ont été unanimes pour tirer la sonnette d'alarme car les efforts actuels de tous les pays du monde ne suffisent pas pour limiter le réchauffement climatique en deçà de 2 degrés Celsius. Ils ont ainsi appelé à des actions accélérées, plus concrètes et à un rehaussement des ambitions climatiques contenues dans les Contributions Déterminées au niveau National.

Ce sommet a donné lieu à plusieurs événements de haut niveau dont trois (3) auxquels la délégation a pris part.

- Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts a participé à la table ronde des dirigeants sur la protection des forêts pour le climat, les vies et moyens de subsistance le 12 novembre 2024. Lors de cet événement, les dirigeants ont souligné les actions et les progrès associés à la réduction de la déforestation, la protection et la restauration des forêts. A cet effet, Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA, a évoqué plusieurs mesures majeures déjà engagées par le pays, en vue de restaurer son couvert forestier, à hauteur de 20% du territoire national, à l'horizon 2030.
- SEM le Vice-Président, a assisté à l'évènement « Mesurer la richesse verte de l'Afrique » le 13 novembre 2024 organisé par le Président du Congo, durant lequel tous les dirigeants présents ont été unanimes sur la responsabilité collective de reconsidérer la conception de la richesse car en mesurant et en protégeant notre capital naturel, l'Afrique pourra être transformé en un modèle de développement durable pour le monde entier.
- Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a participé à la table ronde de haut niveau sur le financement de l'adaptation le 13 novembre 2023 au cours de laquelle il a été mis en évidence l'urgence de mettre en place de nouveaux mécanismes de financements innovants et flexibles en vue d'accélérer l'action climatique.

3) Segment de Haut Niveau pour les déclarations-pays

Lors de la session de déclaration des messages des pays les 12 et 13 novembre 2024, se sont succédé 31 Chefs d'Etat, 12 Vice-Présidents et 37 Premier Ministres au pupitre. La Côte d'Ivoire à travers Son Excellence Monsieur le Vice-Président, a délivré le 12 novembre 2024, notre message relatif à l'ambition climatique et ses attentes de cette COP29. Dans son allocution, il a rappelé le dernier rapport des Nations Unies sur le climat qui est alarmant montrant que notre planète se réchauffe à un rythme inquiétant qui nous éloigne de l'objectif de 1,5 degré Celsius fixé à Paris.

Il a rappelé que la Côte d'Ivoire, serait fortement impactée si rien n'est fait entraînant une baisse de notre PIB de 13% d'ici 2050, avec près de deux millions d'Ivoiriens qui basculeraient dans l'extrême pauvreté. Cependant, il a relevé que notre pays a renforcé notre gouvernance, en créant une Commission nationale

sur le changement climatique, un Bureau du marché du carbone et l'adoption d'un projet de Loi sur le changement climatique.

Par la suite, il a mentionné que le lourd tribut payé par nos populations face aux drames climatiques de plus en plus violents, recommande que nous puissions dépasser nos divergences et nous accorder sur les financements urgents, indispensables pour parvenir enfin à des solutions pérennes. Enfin, il a conclu que cette COP29 constitue un tournant décisif, et que nous devons forger un consensus exemplaire sur ces grands enjeux, pour protéger notre planète et assurer un avenir durable aux générations futures.

4) Négociations

Au terme de deux semaines de négociations intenses, **la COP29 s'est achevée le 24 novembre 2024 à 5h31** (heure locale à Bakou) au-delà de la date officielle du 22 novembre 2024.

Concernant la finance climatique, les Parties se sont mises d'accord sur un objectif d'au moins 300 milliards de dollars US par an à mobiliser par les pays développés d'ici 2035 pour soutenir les pays en développement aux fins de la mise en œuvre de leur Contributions Déterminées au niveau National. Ces fonds proviendront d'un large éventail de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris des sources alternatives. Les pays développés jouent un rôle moteur dans la mise à disposition desdits fonds tandis que les pays en développement sont encouragés à apporter des contributions sur une base volontaire.

Concernant l'article 6 sur les marchés carbone, les Parties ont finalisé les règles de mise en œuvre de l'article 6.2 et de l'article 6.4 relatif aux approches coopératives entre pays, rendant les marchés carbone complètement opérationnels, sur les dernières modalités de leur fonctionnement : autorisations, fonctionnement des registres, alignement sur la science, contrôle de l'intégrité environnementale et du respect des droits de l'homme.

Concernant l'objectif mondial en matière d'adaptation, les Parties ont fixé des orientations supplémentaires sur la définition d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis dans sa réalisation.

Concernant le cadre du programme de travail sur l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre), les Parties ont fixé des orientations sur les futurs dialogues mondiaux et les événements axés sur l'investissement.

Concernant les trois sujets pourtant cruciaux relatifs : (i) au dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial (*Global Stockage*), au premier rangs desquels les suites à donner aux huit objectifs fixés par la décision de la COP28 de Dubaï, dont la transition vers la sortie des combustibles fossiles, (ii) aux éléments de procédure et de logistique dans le cadre du processus de déroulement du bilan mondial et (iii) au programme de travail sur la transition juste, les Parties ne sont pas parvenues à un consensus. En l'absence d'un consensus sur ces sujets, la suite des négociations a été renvoyée à la prochaine session des négociations qui se tiendra en juin 2025 à Bonn (Allemagne).

5) Autres activités

La délégation ivoirienne a participé à plusieurs activités sur son pavillon et en dehors de celui-ci. Ainsi, en plus des activités énumérées précédemment, Son Excellence Monsieur le Vice-Président a participé à la présentation du portefeuille national des projets verts de la Côte d'Ivoire le 14 novembre 2024.

Par ailleurs, les Ministres ont participé à des événements majeurs ainsi qu'à des audiences.

Enfin, il est important de noter que **trente-quatre (34) conférences et panels** se sont tenus au Pavillon de la Côte d'Ivoire en présence de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers, en vue de présenter les défis en matière de lutte contre les changements climatiques dans différents secteurs d'activités, mais aussi les opportunités offertes en matière d'investissements durables pour mettre en œuvre les solutions existantes.

- **Au titre du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique**, Monsieur le Ministre Jacques ASSAHORE a participé à 7 audiences à des partenaires au développement, aux acteurs de l'Assemblée Nationale et du secteur privé qui ont permis de renforcer leur coopération avec le MINEDDTE et d'envisager un accompagnement pour la mise en œuvre de nos initiatives. Par ailleurs, Monsieur le Ministre a assisté à plusieurs événements dont une conférence sur le déblocage du financement climatique via la Fenêtre d'Action Climatique pour les communautés vulnérables en Afrique et une autre sur le financement du secteur maritime en Afrique. Prenant la parole lors de ces conférences, le Ministre a partagé l'expérience de la Côte d'Ivoire tout en présentant notre portefeuille national de projets.
- **Au titre du Ministère des Eaux et Forêts**, Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA a participé notamment à la cérémonie d'annonce d'un programme de restauration durable des forêts de Côte d'Ivoire, financé par la Banque Européenne d'Investissement, en présence du Vice-Président de la Banque et à l'ouverture du Pavillon Forêt de la COP29, où il a été invité par le Forum des Nations Unis sur les Forêts, comme intervenant principal, aux côtés de plusieurs personnalités de hauts rangs. Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts a insisté lors de ces différentes rencontres, sur le besoin urgent d'une collaboration internationale et d'un engagement politique pour mettre fin à la déforestation et restaurer les écosystèmes. En outre, Monsieur le Ministre a accordé des audiences à des opérateurs privés intéressés par l'aménagement durable des forêts.

6) Acquis

Les activités des membres de la délégation ont permis d'avoir des acquis, notamment :

- L'appui financier de 100 milliards de francs CFA, sous forme de prêt, de la Banque Européenne d'Investissement pour la restauration du couvert forestier ivoirien ;
- Le renforcement de la Coopération entre le Ministère des Eaux et Forêts, le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD) et le Forum des Nations Unis pour les Forêts (FNUF) à travers des activités de plaidoyer de haut niveau à conduire conjointement à la prochaine COP16 sur la désertification et lors de prochaines rencontres internationales sur les forêts ;
- La collaboration en matière de recherche sur les changements climatiques entre les Universités d'Abou Dhabi des Emirats Arabes Unis et celles de Côte d'Ivoire, notamment les universités Félix Houphouët Boigny, Nangui Abrogoua et Alassane Ouattara. Un mémorandum d'entente sera élaboré

et signé par les parties en vue de renforcer cette collaboration scientifique nécessaire pour l'accélération de l'action climatique.

- La sollicitation de la Côte d'Ivoire à être membre du Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat ; coalition volontaire de 32 gouvernements et de l'UE qui travaillent ensemble pour respecter les engagements ambitieux en matière de forêts, de climat et de nature ;
- Le financement d'ateliers de renforcement de capacités promus par le Comité exécutif du Parlement du Climat ;
- La promesse de mise à disposition de boîtes à outils par le parlement du climat en vue du partage de bonnes pratiques avec l'implication de toutes les parties prenantes national ;
- Le renforcement du partenariat entre PACJA-Côte d'Ivoire et la société civile Azerbaïdjanaise ;
- Le renforcement de la coopération entre PACJA-Côte d'Ivoire et le bureau pays de la FAO en vue de sa participation à la mise en œuvre du projet sur l'agroforesterie dans la Cacao-culture ;
- La participation de la Côte d'Ivoire au Programme Régional Biomasse Énergie pour l'Afrique organisé par le Fonds Vert Climat qui devrait favoriser la construction de dix (10) centrales à biomasse en Côte d'Ivoire au cours des dix prochaines années.
- Le renforcement de la position de la Côte d'Ivoire comme leader régional en matière d'énergie contribuant à faire du pays le hub énergétique en 2030 ;
- Les possibilités de financement de projets et accélération de la mise en œuvre de nos projets d'énergies renouvelables avec des promoteurs intéressés à faire de la compensation carbone avec nos centrales solaires.
- Le renforcement de la coopération bilatérale avec Taïwan à travers son envoyé spécial pour le climat, et ce dans les domaines de l'économie circulaire, de l'énergie solaire et du marché carbone.
- Un appui technique par l'entreprise spécialisée en Intelligence Artificielle « Blockchain Institute » pour la formulation des projets de lutte contre les changements climatiques ;
- Le renforcement de la collaboration entre la Côte d'Ivoire, l'Agence Suédoise et le GGGI sur le marché carbone à travers un partage d'expériences ;
- L'intention d'appui de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) à la Région du Béliér dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan climat territorial ;
- Le renforcement de la position de l'ARDCI au sein de la faïtière des collectivités territoriales africaines, Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-A) en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Tous les acquis feront l'objet d'un suivi par des réunions chaque trimestre. Le résultat du bilan fera l'objet d'une Communication en Conseil des Ministres qui permettra de mieux préparer nos attentes et objectifs à atteindre lors de la prochaine COP30.

7) Difficultés

Une difficulté majeure s'est présentée aux participants à savoir le coût exorbitant des hôtels.

8) Conclusion

Au titre de la visibilité du Pavillon Côte d'Ivoire : la Côte d'Ivoire disposait d'un stand plus grand de 150 m² (vs. 90 m² à la COP28) et de bureaux VIP de 40 m² (vs. 32 m² à la COP28), avec une animation riche car ce sont trente-quatre (34) conférences et panels qui ont été tenus, en présence de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers. Un fait marquant est le lancement du portefeuille de 300 projets dont 50 matures et bancables par le Vice-Président de la Côte d'Ivoire. Plusieurs Partenaires Techniques et Financiers ont été invités à contribuer au financement de ce riche et attrayant portefeuille de projets. En définitive à cette COP29, la visibilité de la Côte d'Ivoire a été assurée.

Au titre du renforcement de la coopération et de la mobilisation du financement : le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, a accordé 7 audiences avec pour retombées des manifestations d'intérêts pour l'accompagnement de la Côte d'Ivoire à mettre en œuvre son portefeuille de projets, à renforcer la collaboration et ouvrir des perspectives d'accélérer la mobilisation du financement avec le secteur privé.

Au titre des résultats des négociations : (i) un accord de financement à minima de 300 milliards de dollars USD par an d'ici 2035 a été obtenu de la part des pays développés pour aider les pays en voie de développement à construire leur résilience climatique contre une enveloppe de 1300 milliards de dollars attendus ; (ii) une avancée significative a été enregistrée en matière de marché carbone relatif à l'article 6 de l'accord de Paris en ce sens que les points 6.2 et 6.4 sont opérationnels ; (iii) de faibles avancées ont été enregistrées sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et le cadre du programme de travail sur l'atténuation, où seulement quelques orientations ont été données avec quelques indications supplémentaires, (iv) aucun consensus sur les points cruciaux relatifs au dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial (*Global Stockage*), au cadre du processus de déroulement du bilan mondial et au programme de travail sur la transition juste.

En termes de perspectives, la trentième édition de la Conférence des Parties (COP 30), aura lieu à Belém, au Brésil, du 10 au 21 novembre 2024 ; il est prévu la restitution nationale de la COP29, des consultations sectorielles en vue de mobiliser toutes les parties prenantes nationales autour du suivi des acquis de la COP29 de la révision des Contributions Déterminées au niveau National (CDN 3.0).

3. OPPORTUNITES ET ENJEUX DE LA COP30

3.1. Opportunités de la COP30

La 30^{ème} Conférence des Parties (COP30) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) se tiendra du 10 au 21 novembre 2025 à Belém, au Brésil. Ainsi, depuis les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) présentées après la ratification de l'Accord de Paris en 2016, chaque Etat partie à la CCNUCC est appelé à fournir plus d'efforts de réduction

des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) dans les secteurs identifiés comme prioritaires et, à faire preuve d'innovations pour améliorer la résilience des populations et des secteurs vulnérables (adaptation). A l'instar des autres pays, la Côte d'Ivoire est en train de réviser et de soumettre sa nouvelle CDN en octobre 2025 (CDN 3.0) et, entend prendre part à cette importante rencontre qui vise notamment à :

- ◆ vulgariser sa nouvelle stratégie bas-carbone (CDN3.0) ;
- ◆ définir des approches concrètes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ◆ renforcer les compétences techniques des pays signataires de l'Accord de Paris et des acteurs non-étatiques pour concevoir et appliquer des stratégies pour réduire leurs émissions de CO₂ et accroître leurs ambitions ;
- ◆ dégager de nouvelles pistes en termes d'innovation technologique pour l'adaptation et l'atténuation sur la base d'un partenariat public-privé.

3.2. Enjeux de la COP30

La volonté de cette COP est d'accroître les engagements des pays face à l'urgence climatique rappelée dans le 6^{ème} rapport du GIEC qui a mis en évidence le fait que nous ne réduisons malheureusement pas suffisamment nos émissions de gaz à effet de serre et que le réchauffement risque de dépasser 3 C (bien delà des 2°C stipulés dans l'Accord de Paris) avec des conséquences irréversibles pour l'humanité.

La COP30 devra être la COP de l'ambition et de la mise en œuvre dont l'objectif sera de présenter les nouveaux engagements plus ambitieux pris par les Pays-parties et les stratégies de mise en œuvre des engagements nationaux pris dans les CDN.

Au regard des enjeux de cette conférence, la participation de la Côte d'Ivoire est indispensable tant pour les négociations internationales sur le climat que pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la mise en œuvre des projets structurants de lutte contre les changements climatiques issues de nos nouvelles CDN.

Aussi, pour atteindre nos objectifs communs d'éviter les changements climatiques dangereux, faut-il accélérer particulièrement les progrès vers une croissance et une résilience propres. Cela ne peut être réalisé que par une action coordonnée dans l'ensemble de la société. Il s'agira de rassembler les gouvernements, les entreprises et la société civile pour conduire l'action dans les secteurs clés de l'économie afin de réduire les émissions, de s'adapter aux effets du changement climatique et de renforcer la résilience. En travaillant ensemble, nous pouvons rendre la transition zéro carbone plus rapide, moins coûteuse et plus facile pour tous.

Des transitions plus rapides permettront à tous les pays de partager plus tôt les avantages d'une énergie propre, abordable et sûre, d'un air plus propre, d'un environnement plus résilient, d'une reprise économique plus verte et d'un climat plus sûr. Pour ce faire, cette COP30 mettra l'accent sur quatre (4) thématiques clés : Atténuation, Adaptation, Finance et Coopération.

Atténuation

Nous devons nous unir pour limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C et travailler dur pour maintenir l'objectif de 1,5°C. Cela exige des actions audacieuses et immédiates, ainsi qu'une plus grande ambition de la part de tous les pays-parties, en particulier de ceux qui sont en mesure de le faire et de ceux qui peuvent et doivent montrer l'exemple. La COP30 sera l'occasion pour les pays de tenir leurs promesses et leurs engagements en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de renforcer la mise en œuvre de la Convention.

Adaptation

Les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les inondations et les incendies de forêt sont devenus une réalité quotidienne de notre vie. Les dirigeants mondiaux, les gouvernements et les États parties à la convention ont réitéré leur engagement lors de la COP26 en faveur d'une action mondiale renforcée en matière d'adaptation. L'objectif mondial en matière d'adaptation a été l'un des principaux résultats de la COP26. Nous devons veiller à ce que la COP30 fasse les progrès indispensables et demander instamment à toutes les parties de faire preuve de la volonté politique nécessaire si nous voulons mesurer et évaluer nos progrès en matière de résilience et aider les communautés les plus vulnérables. Au-delà de l'objectif mondial d'adaptation, la COP30 devrait être le témoin d'un programme d'action mondial renforcé en matière d'adaptation, confirmant ce que nous avons convenu à Paris et développé dans le pacte de Glasgow pour placer l'adaptation au premier plan de l'action mondiale.

Finance

Lors de la COP30, il est essentiel que nous fassions des progrès significatifs sur la question cruciale du financement du climat tout en avançant sur tous les points de l'ordre du jour liés au financement. L'importance de l'adéquation et de la prévisibilité du financement climatique est essentielle pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. À cette fin, il est nécessaire d'améliorer la transparence des flux financiers et de faciliter l'accès pour répondre aux besoins des pays en développement, en particulier l'Afrique, les PMA et les PEID. Les engagements et les promesses existants, annoncés depuis Copenhague et Cancun, en passant par Paris et jusqu'à Bakou, nécessitent un suivi afin de clarifier où nous en sommes et ce qu'il reste à faire. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des 300 milliards de dollars annuels renforceront la confiance entre les pays développés et les pays en développement, en montrant que les engagements réels sont respectés.

Coopération

Il est de la plus haute importance pour la présidence de la CO30 de renforcer et de faciliter l'accord dans les négociations afin d'obtenir des résultats tangibles de manière équilibrée. La promotion du partenariat et de la collaboration permettra d'atteindre nos quatre objectifs et de faire en sorte que le monde adopte un modèle économique plus résilient et durable, où l'homme est au centre des négociations sur le climat. Les négociations de l'ONU sont fondées sur le consensus, et la conclusion d'un accord nécessitera la participation inclusive et active de toutes les parties prenantes. Nous travaillons sans relâche pour assurer une représentation et une participation adéquates de toutes les parties prenantes à cette COP30, en particulier les communautés vulnérables et les représentants des pays de la région africaine qui sont de plus en plus touchés par les impacts du changement climatique. Nous devons transformer nos ambitions en action, et commencer à les mettre en œuvre. Il est impératif de veiller à ce que les êtres humains soient au centre des discussions sur le climat. Ainsi, les gouvernements, le secteur privé et la société civile doivent travailler en tandem pour transformer la manière dont nous interagissons avec notre planète. Nous devons introduire de nouvelles solutions et innovations qui contribuent à atténuer les effets néfastes

du changement climatique. Nous devons également reproduire et développer rapidement toutes les autres solutions respectueuses du climat afin de les mettre en œuvre dans les pays en développement.

4. ATTENTES DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA COP30

La 30^{ème} Conférence des Parties (COP30) ouvre la voie à la mise en œuvre d'actions concrètes de lutte contre les changements climatiques depuis l'opérationnalisation complète de l'Accord de Paris sur le climat lors de la COP26 de Glasgow (Ecosse). Ainsi, au cours de cette COP30, les principales attentes de la Côte d'Ivoire sont les suivantes.

4.1. Mobilisation des ressources financières

L'une des attentes majeures de la Côte d'Ivoire à cette COP30 est la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de ses nouvelles Contributions Déterminées au niveau National (CDN) soumises en 2025 à la CCNUCC. La Côte d'Ivoire, comme tous les pays en développement, souhaite que les pays développés honorent leur engagement de mobilisation de 300 milliards de Dollars Américain pour le compte du Fonds Vert pour le Climat (GCF en anglais) afin de soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation des pays en développement. De plus, la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays en développement (groupe africain) va négocier la facilitation de l'accès aux financements climat pour les pays en développement notamment en permettant la soumission des projets en langue française.

4.2. Partage d'expériences et coopération Sud-Sud et Nord-Sud

A cette COP30 et à travers les événements/rencontres parallèles (side-event) en marge des négociations, la Côte d'Ivoire entend organiser une série de rencontres sur son pavillon (100 m²) pour un partage d'expériences et vulgariser sa nouvelle CDN avec les diverses autres délégations venues à Belém. La Côte d'Ivoire souhaite un renforcement de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud dans l'action climatique. Ce sera l'occasion de partager avec la communauté internationale toutes nos initiatives et stratégies nationales en matière de lutte contre les changements climatiques, mais aussi et surtout apprendre des expériences des autres délégations sur la mise en œuvre de leurs initiatives clés sur le climat et comment rendre effectif le développement et le transfert de technologies climatiques.

4.3. Renforcement du développement et du transfert de technologies

Cette COP30, dite **COP de l'Ambition**, doit permettre de consolider les sillons de l'opérationnalisation du développement et transfert de technologies auquel le continent africain aspire afin que les actions des CDN3.0 à mettre en œuvre soient facilitées.

5. PRESENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA COP30

Au regard des enjeux importants de la COP30 qui s'inscrivent dans la mise en œuvre concrète de l'Accord de Paris, il est important que la participation de la Côte d'Ivoire soit efficiente. Pour cela, la Côte d'Ivoire va acquérir un stand de 100 m². Pour rappel, la Côte d'Ivoire a eu des stands de 50 m² pour la COP21, 150 m² pour la COP22, 100 m² pour la COP23, 100 m² pour la COP24, 100 m² pour la COP25, 72 m²

(40m² et 32m²) pour la COP26, 100 m² pour la COP27, 90 m² + 33 m² pour la COP28 et 150 m² + 40 m² pour la COP29.

Par ailleurs, le choix et l'aménagement du stand tiendront compte des recommandations issues de la COP29, à savoir l'acquisition d'un stand de type Pavillon. Ainsi, ce stand comprendra toutes les commodités des stands précédents avec un meilleur design. Il y aura une (01) salle de conférence « ouverte » (pouvant accueillir 50 personnes environ), une (01) salle VIP et un (01) hall d'exposition. L'animation du stand de la Côte d'Ivoire se fera principalement dans la salle de conférences (via des panels, conférences) et le hall d'expositions. Plusieurs structures en collaboration avec leurs partenaires nationaux et internationaux pourront occuper cet espace hautement stratégique en matière de communication. Il s'agit : des Administrations publiques, des Entreprises du secteur privé, des Collectivités territoriales et des Organisations de la société civile.



6. INFORMATIONS PRATIQUES POUR BELEM

6.1. Accréditation des participants ivoiriens

Les accréditations des participants à la COP30 ont démarré en **Août 2025** et se **termineront le 9 Novembre 2025**. Les personnes désireuses de faire partie de la Délégation ivoirienne sont invitées à se faire accréditer.

Selon la procédure, toutes les parties prenantes désireuse de participer à la COP30 doivent inscrire leurs structures sur la plateforme des accréditations développée par le MINEDDTE (<https://changementsclimatiques.gouv.ci/cop/>) via un correspondant (point focal). A la suite de cette procédure, un code est généré et envoyé par email. Le point focal de la structure devra se reconnecter avec ce code et faire la demande d'accréditation pour tous les membres de la structure en remplissant bien tous les champs et, en joignant un courrier adressé au Ministre de l'Environnement, du

Développement Durable et de la Transition Ecologique (courrier mentionnant adresse email, téléphone, structure, titre, participation à une COP antérieure, source de financement, raison de votre participation et engagement à remettre un rapport de mission dans les 7 jours suivant la fin de la COP) ainsi que la copie du passeport de chaque participant.

Pour le traitement des demandes d'accréditations, il a été mis en place une cellule d'analyse des demandes d'accréditation qui est composé de : un membre du Cabinet, le Président du Comité Scientifique et le Point Focal de la CCNUCC. Chaque Vendredi, la Cellule Accréditation se réunira pour statuer sur les demandes et ce, **jusqu'au 31 octobre 2025**.

Cette procédure pouvant prendre du temps, il est demandé à tous les participants désireux d'obtenir leur accréditation de faire au plus tôt cette procédure en ligne !

6.2. Fuseau horaire

Belém est à - trois (3) heures par rapport à l'heure d'Abidjan (UTC/GMT). Par exemple, si à Abidjan il est 10h00 GMT alors à Belém, il est 07h00.

6.3. Monnaie

L'unité monétaire au Brésil est le Réals. On peut se la procurer dans les banques et les établissements agréés en Côte d'Ivoire. Le franc CFA ne peut pas être échangé au Brésil. Cependant, les distributeurs automatiques au Brésil acceptent toutes les cartes de crédit internationales.

1 Réals ~ 102 francs CFA

6.4. Vaccin

Aucun certificat de vaccination n'est exigé mais il est recommandé de se prémunir la fièvre jaune (exigé au retour à Abidjan).

6.5. Climat

Il fait très chaud à Belém en novembre. En moyenne, les températures d'une journée en novembre varient entre 24°C et 32 °C. Il est important de boire beaucoup d'eau et de rester bien à l'ombre. Comme il pleut souvent à Belém (13 jours pendant le mois de novembre), alors il est nécessaire d'apporter de parapluie.

6.6. Visa

Les citoyens ivoiriens titulaires d'un passeport ordinaire sont obligés d'avoir un visa pour entrer au Brésil dont la demande se fait en LIGNE. **Les frais de visa gratuits pour tous les demandeurs détenteurs d'une lettre d'accréditation !**

Pour les documents, il faut :

- Formulaire de demande de visa en ligne (via le mail de confirmation de l'accréditation)
- Passeport valable au moins 6 mois à l'arrivée au Brésil + 1 copie
- Une photo récente (photo couleur, fond blanc et visage visible)
- Lettre d'accréditation de la CCNUCC

Les titulaires d'un passeport diplomatique ou de service sont exemptés.

Cependant tous les participants devront avoir un ordre de mission.

6.7. Transport

Belém est accessible par voie aérienne, ferroviaire et terrestre. Depuis Abidjan, plusieurs compagnies desservent Belém notamment Royal Air Maroc, Air France, Ethiopian Airlines, Emirates.

*Par ailleurs, toutes les personnes munies du **badge de la COP** pourront bénéficier de la gratuité des transports en commun dédiés.*

6.8. Site de la COP30

Belém a été choisie par le Brésil pour accueillir la COP30 car cette ville est au cœur de la forêt Amazonienne et en raison de son expérience, de son engagement en faveur de la durabilité et d'installations de classe mondiale. Aussi, la ville s'est-elle engagée dans la transformation verte et a réalisé des avancées majeures dans l'adoption d'hébergements, de transports, d'énergie, de gestion des déchets et d'opérations touristiques durables.

Ainsi, la COP30 se tiendra au **parc de la ville** (ancien aéroport de Belém), un lieu conçu sur mesure qui allie parfaitement des infrastructures modernes avec le paysage unique de la région amazonienne.

Comme pour toutes les COP, il est prévu deux zones : une zone bleue et une zone verte. La zone bleue comprendra environ 160 000 mètres carrés d'espace fonctionnel à l'intérieur d'un périmètre sécurisé de 240 000 mètres carrés, soit 80 000 mètres carrés pour la zone verte.



- ♦ La « Zone bleue », placée sous l'autorité des Nations Unies, ne sera accessible qu'aux personnes dûment accréditées par le secrétariat de la CCNUCC. Elle comprendra notamment des salles plénières, des salles de conférences et réunions entre négociateurs, et des salles de réunions réservées aux observateurs. D'autres espaces fonctionnels sont prévus dont ceux dédiés aux débats-événements, expositions, accueil et sécurité, carrés hautes personnalités et délégations, bureaux de l'ONU, médias et télédiffusion, services et restauration.

- ◆ La zone « verte » sera réservée aux entreprises privées et publiques ainsi qu'à la société civile. Elle sera composée d'espaces fonctionnels dotés des réseaux et des équipements nécessaires à la mise en place des stands.

6.9. Logements

Une gamme d'options d'hébergement sera disponible à Belém et dans les environs. Les réservations peuvent être effectuées via le site : <https://cop30.br/en/cop30-services/accommodation>. Cependant, d'autres sites de réservation sont possibles tels que booking.com, airbnb.fr. Deux navires de croisière ont été affrétés d'une capacité d'environ 7.000 lits pour accueillir les participants. Les coûts de logements sont très élevés compte tenu de la COP30 !

Les réservations des hébergements incombent à chaque participant de la délégation ivoirienne.

Les délégations intéressées peuvent contacter Qualitours par e-mail à cop30@qualitours.com.br ou par téléphone au (+55) 11 5043-0766.